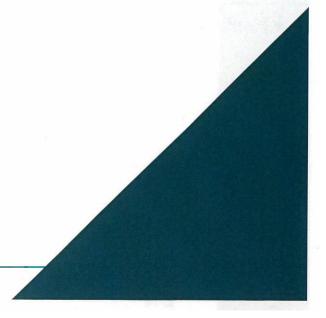
- 17. Parmi les 178 municipalités qui ne se sont pas conformées aux exigences légales, 114 d'entre elles (64 %) n'ont donné aucun avis public ou ont donné un avis public ne contenant aucune information explicite selon laquelle la séance du conseil devait porter sur l'adoption du PTI.
- 18. Pour les 64 autres municipalités (36 %), la non-conformité découle du fait que le délai minimal de 8 jours n'a pas été respecté. Rappelons que le premier jour d'affichage ou de publication d'un avis public ne doit pas être compté pour établir le délai de 8 jours.
- 19. Nous avons également observé que le délai entre la publication de l'avis public et la séance d'adoption du PTI peut parfois être de 30 jours ou plus. Dans de telles circonstances, bien que le tout soit conforme aux exigences législatives, il pourrait être souhaitable que la municipalité se questionne à savoir si l'objectif d'informer le public en temps opportun est atteint lorsque l'avis public est donné un mois ou plus avant la séance du conseil pendant laquelle on doit adopter le PTI.

### RECOMMANDATION

Aux 600 municipalités auditées présentant un ou des cas de non-conformité

1. Prendre les dispositions nécessaires, selon la nature du ou des cas de non-conformité observés, pour que l'adoption du PTI de la municipalité soit conforme à l'encadrement légal applicable.



ANNEXE 1 À propos de l'audit

ANNEXE 2 Résultats détaillés de l'audit

# ANNEXE 1

### À propos de l'audit

La responsabilité de la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec consiste à exprimer une conclusion sur l'objectif de l'audit. Pour ce faire, nous avons recueilli les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion et pour obtenir un niveau d'assurance raisonnable. Notre évaluation est basée sur les critères que nous avons jugés valables dans les circonstances. Ces critères se fondent principalement sur le Code municipal du Québec et sur la Loi sur les cités et villes.

### **OBJECTIF DE L'AUDIT**

### Objectif

S'assurer que l'adoption du PTI de la municipalité est conforme à l'encadrement légal applicable.

### Critères d'évaluation

- Le PTI a été adopté par le conseil municipal au plus tard le 31 décembre. (LCV, art. 473; CM, art. 953.1)
- Les délibérations du conseil et la période de questions au cours de laquelle le PTI a été adopté portent exclusivement sur le PTI ou sur le budget. (LCV, art. 474.2; CM, art. 956)
- Un avis public a été donné par le greffier-trésorier ou le greffier au moins 8 jours avant la séance au cours de laquelle le PTI a été adopté. (LCV, art. 474.2; CM, art. 956)

Il est à noter que si le PTI n'a pas été adopté, donc que la municipalité ne s'est pas conformée à l'exigence formulée dans le critère 1, les critères 2 et 3 n'ont pas fait l'objet de l'audit.

Les travaux d'audit dont traite ce rapport ont été menés en vertu de la *Loi sur la Commission municipale* et conformément aux méthodes de travail en vigueur à la Vice-présidence à la vérification. Ces méthodes respectent les Normes canadiennes de missions de certification (NCMC) présentées dans le *Manuel de CPA Canada – Certification*, notamment la norme sur les missions d'appréciation directe (NCMC 3001) de même que celle sur les missions d'appréciation directe visant la délivrance d'un rapport sur la conformité (NCMC 3531).

De plus, la Vice-présidence à la vérification applique la Norme canadienne de contrôle de qualité (NCCQ1) du *Manuel de CPA Canada – Certification*. Ainsi, elle maintient un système de contrôle de qualité qui comprend des normes internes documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables. Au cours de ses travaux, la Vice-présidence à la vérification se conforme aux règles sur l'indépendance et aux autres règles prévues dans son code de déontologie, lesquelles reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

AUDIT DE CONFORMITÉ

### **PORTÉE DES TRAVAUX**

Les 1 074 municipalités que nous avons auditées représentent l'ensemble des municipalités qui entrent dans le champ de compétence de la Commission municipale du Québec, à l'exception de celles ayant fait l'objet de travaux d'audit antérieurs couvrant l'objet de la présente mission, de celles dont les états financiers sont non requis ou encore dont la population est de moins de 30 habitants ainsi que des municipalités assujetties à une administration provisoire, à une tutelle ou à un accompagnement de la Commission municipale du Québec ou gérées par un administrateur de l'État au cours de la période visée par le présent audit.

Nos travaux d'audit portent plus particulièrement sur le respect d'exigences légales spécifiques liées à l'adoption du PTI 2021-2023 et sur l'avis public, sans égard au respect des exigences légales liées aux modalités de publication de l'avis public et de distribution du PTI aux citoyens, une fois celui-ci adopté. Ainsi, nos travaux ne nous permettent pas de conclure sur le respect de l'intégralité des exigences légales et réglementaires liées à l'adoption du PTI et nous ne fournissons aucune opinion sur le contenu et la qualité de celui-ci. De même, nous ne fournissons aucun avis juridique relatif à la conformité des municipalités quant aux exigences légales et réglementaires, et ce, comme prévu par les normes de certification publiées par CPA Canada.

Afin de mener à bien ces travaux, nous avons recueilli l'information probante nécessaire à notre analyse auprès des représentants de chacune des municipalités auditées par voie de communications électroniques et téléphoniques, et nous avons consulté l'information publique disponible sur les sites Web des municipalités.

Nos travaux se sont déroulés principalement de mai à novembre 2021. Notre audit a porté plus particulièrement sur les activités des années 2020 et 2021.

Le présent rapport a été achevé le 12 novembre 2021.

## NNEXE 5

## RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE L'AUDIT

Les résultats de nos travaux sont présentés ci-dessous. Ces résultats ont été validés auprès de chaque municipalité auditée et confirmés par celle-ci. Nous nous donnons également la raison de la non-conformité, le cas échéant. De plus, le tableau présente les municipalités de moins de 100 000 habitants qui indiquons donc, pour l'objectif de l'audit, si la municipalité s'est conformée ou non aux exigences, et ce, en fonction de chacun des critères d'évaluation; n'ont pas été incluses dans la portée de l'audit et la raison de leur exclusion.

			Objectif de l'audit		Critè	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant la séance
Village d'Abercorn	Estrie	359	Non-conforme	>	>	×	>	×
Ville d'Acton Vale	Montérégie	7 790	Non-conforme	>	>	>	×	×
Municipalité d'Adstock	Chaudière-Appalaches	2 869	Non-conforme	×	1		-	The state of the s
Municipalité d'Aguanish	Côte-Nord	232	Non-conforme	×	-	-	W/McInvWWwwiinwww/Wightlindusk.communication	walk
Municipalité d'Albanel	Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 258	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité d'Albertville	Bas-Saint-Laurent	217	Non-conforme	×	_	]	1	
Municipalité d'Alleyn-et-Cawood	Outaouais	176	Non-conforme	×			1	
Ville d'Alma	Saguenay-Lac-Saint-Jean	30 915	Conforme	>	>	>	>	>
Canton d'Amherst	Laurentides	1 509	Conforme	>	>	>	>	>
Ville d'Amos	Abitibi-Témiscamingue	12721	Non-conforme	>	>	×	>	>
Ville d'Amqui	Bas-Saint-Laurent	6119	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité d'Ange-Gardien	Montérégie	2 862	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité d'Armagh	Chaudière-Appalaches	1 468	Non-conforme	>	>	×	>	>
Canton d'Arundel	Laurentides	577	Non-conforme	>	>	>	×	×
Municipalité d'Ascot Corner	Estrie	3 286	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité d'Aston-Jonction	Centre-du-Québec	443	Non-conforme	>	>	>		×
Municipalité d'Auclair	Bas-Saint-Laurent	444	Non-conforme	>		×	>	>
Municipalité d'Audet	Estrie	765	Conforme	>	>	>	>	>
Canton d'Aumond	Outaouais	759	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité d'Austin	Estrie	1 576	Non-conforme	>	A Company of Particular Annual Company of Co	×	>	×
Municipalité d'Authier	Abitibi-Témiscamingue	271	Non-conforme	>	<b>&gt;</b>	×	>	×

17.4 AUDIT DE CONFORMITÉ

Municip Munici

Municipalité  Municipalité d'Authier-Nord  Ville de Baie-Comeau  Municipalité de Baie-des-Sables  Bâ	Région administrative		Conformité					
ables		Population	de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant Ia séance
ables	Abitibi-Témiscamingue	282	Non-conforme	×	ı	-	ı	ı
des-Sables	Estrie	1 161	Non-conforme	×	1	1	1	1
des-Sables	Côte-Nord	20 951	Conforme	>	>	>	>	>
	Bas-Saint-Laurent	617	Conforme	>	>	>	>	>
	Centre-du-Québec	975	Non-conforme	>	>	×	>	>
	Montréal	3 944	Conforme	>	>	>	>	>
-Johan-Beetz	Côte-Nord	83	Non-conforme	×	-	1	-	And Addition of Art.
Municipalité de Baie-Sainte-Catherine	Capitale-Nationale	191	Non-conforme	>	>	>	X	×
Ville de Baie-Saint-Paul	Capitale-Nationale	7 2 1 7	Municipalité exclue de la portée de l'audit	e de la pc	ortée de l'aud	lit – Note 2		
	Côte-Nord	380	Non-conforme	>	×	×	>	>
	Laurentides	69	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Barnston-Ouest	Estrie	570	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Barraute	Abitibi-Témiscamingue	2 008	Non-conforme	>	>	>	×	×
	Mauricie	905	Conforme	>	>	>	>	>
	Montréal	19 942	Conforme	>	>	>	>	>
	Abitibi-Témiscamingue	706	Non-conforme	>	×	>	×	×
Ville de Beauceville	Chaudière-Appalaches	6 292	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Beauharnois	Montérégie	13 441	Conforme	>	>	>	>	
Municipalité de Beaulac-Garthby	Chaudière-Appalaches	994	Non-conforme	×	l .	1	_	
Municipalité de Beaumont	Chaudière-Appalaches	3 015	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Beaupré	Capitale-Nationale	3 870	Non-conforme	×	1	1	-	ı
ä	Centre-du-Québec	13 827	Conforme	>	>	>	>	**************************************
Ville de Bedford	Estrie	2 581	Non-conforme	>	>	>	>	×
Canton de Bedford	Estrie	704	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Bégin	Saguenay-Lac-Saint-Jean	836	Non-conforme	>	>	×	>	>
urt	Abitibi-Témiscamingue	218	Non-conforme	×	edini de phi e dependra	ı	1	

## NOVEMBRE 2021

			Objectif de l'audit		Critè	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant la séance
Ville de Belleterre	Abitibi-Témiscamingue	298	Non-conforme	×	I	Presi	ı	1
Ville de Beloeil	Montérégie	24 448	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Berry	Abitibi-Témiscamingue	534	Non-conforme	>	<b>*</b>	×	>	>
Municipalité de Berthier-sur-Mer	Chaudière-Appalaches	1717	Non-conforme	×			l	
Ville de Berthierville	Lanaudière	4 348	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Béthanie	Montérégie	320	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Biencourt	Bas-Saint-Laurent	432	Conforme	>	>	>	>	
Ville de Blainville	Laurentides	61 543	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Blanc-Sablon	Côte-Nord	1 090	Non-conforme	×	-	-	***	
Municipalité de Blue Sea	Outaouais	671	Non-conforme		***************************************	Market 1 (1990)	>	>
Municipalité de Boileau	Outaouais	348	Conforme			>	>	
Ville de Boisbriand	Laurentides	27 296	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Boischatel	Capitale-Nationale	8 315	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Bois-des-Filion	Laurentides	10 045	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Bois-Franc	Outaouais	408	Non-conforme	×			ı	t the state of the
Municipalité de Bolton-Est	Estrie	1 041	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Bolton-Ouest	Estrie	999	Conforme	>	>	>		
Ville de Bonaventure	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2 710	Non-conforme	×	manatatanjin dripripripri		THE RESIDENCE OF THE PROPERTY	E
Municipalité de Bonne-Espérance	Côte-Nord	652	Non-conforme	×	 			1
Municipalité de Bonsecours	Estrie	989	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Boucherville	Montérégie	42 730	Conforme	>	>	>	>	
Municipalité de Bouchette	Outaouais	677	Non-conforme	>	×	×	>	Tomoras Assaulanta Ass
Municipalité de Bowman	Outaouais	673	Conforme	>	No. of the Control of	>	>	>
Paroisse de Brébeuf	Laurentides	1 052	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Brigham	Estrie	2 325	Conforme	>	>	>	>	
Municipalité de Bristol	Outaouais	1 030	Non-conforme	×	ı	-	William of the Control of the Contro	Accompany Management of the Control
Village de Brome	Estrie	277	Non-conforme	>	>	×	>	>

## Municipal Munici

			Objectif de l'audit		Critèr	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant la séance
Ville de Bromont	Estrie	10 858	Non-conforme	>	>	>	×	×
Ville de Brossard	Montérégie	90 161	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Brownsburg-Chatham	Laurentides	7 316	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Bryson	Outaouais	069	Non-conforme	×	1	ı	1	44.4
Municipalité de Bury	Estrie	1 159	Non-conforme	>	>	>	>	×
Municipalité de Cacouna	Bas-Saint-Laurent	1 855	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Calixa-Lavallée	Montérégie	532	Non-conforme	>	>	×	×	×
Municipalité de Campbell's Bay	Outaouais	729	Non-conforme	×	I	-	l	9
Ville de Candiac	Montérégie	22 803	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Cantley	Outaouais	11 390	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Cap-Chat	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2 341	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Caplan	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2 015	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Cap-Saint-Ignace	Chaudière-Appalaches	3 058	Non-conforme	>	>	>	>	×
Ville de Cap-Santé	Capitale-Nationale	3 465	Non-conforme	>	>	>	×	×
Ville de Carignan	Montérégie	11 294	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Carleton-sur-Mer	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4 043	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Cascapédia-Saint-Jules	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	746	Non-conforme	×	t	1	ı	1
Ville de Causapscal	Bas-Saint-Laurent	2 269	Conforme	>	>	>	>	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH
Municipalité de Cayamant	Outaonais	844	Non-conforme	>	>	×	>	
Ville de Chambly	Montérégie	31 447	Municipalité exclue de la portée de l'audit	e de la po	ortée de l'auc	lit – Note 4		
Municipalité de Chambord	Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 766	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Champlain	Mauricie	1 862	Non-conforme	>	>	>	×	×
Municipalité de Champneuf	Abitibi-Témiscamingue	135	Non-conforme	>	>	×	>	>
Ville de Chandler	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	7 350	Non-conforme	>	×	×	>	>
Ville de Chapais	Nord-du-Québec	1 552	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Charette	Mauricie	987	Non-conforme	>		×	>	>

			Objectif de l'audit		Critè	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant la séance
Ville de Charlemagne	Lanaudière	6 175	Municipalité exclue de la portée de l'audit - Note 2	e de la po	rtée de l'auc	lit - Note 2		
Municipalité de Chartierville	Estrie	294	Non-conforme	>	>	>	>	×
Ville de Châteauguay	Montérégie	50 626	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Château-Richer	Capitale-Nationale	4414	Conforme		>	>	>	>
Municipalité de Chazel	Abitibi-Témiscamingue	286	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Chelsea	Outaonais	7 465	Conforme	**************************************	>	>	<b>&gt;</b>	>
Municipalité de Chénéville	Outaouais	778	Non-conforme	>		×	>	>
Municipalité de Chertsey	Lanaudière	4 926	Non-conforme	>		×	×	×
Municipalité de Chesterville	Centre-du-Québec	922	Conforme	>		The second secon	>	>
Ville de Chibougamau	Nord-du-Québec	7 388	Conforme	>	The state of the s	>	>	With Add Add Add Commerce Add C
Canton de Chichester	Outaouais	347	Non-conforme	×	1	]	The second secon	William Arman Control
Village de Chute-aux-Outardes	Côte-Nord	1 444	Non-conforme	>	>	>	>	×
Municipalité de Chute-Saint-Philippe	Laurentides	982	Non-conforme	>		×	The particular and the second and th	>
Municipalité de Clarendon	Outaouais	1 237	Non-conforme	>		×	>	>
Ville de Clermont	Capitale-Nationale	3 061	Conforme	>	The second secon	>	<b>&gt;</b>	>
Canton de Clermont	Abitibi-Témiscamingue	505	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Clerval	Abitibi-Témiscamingue	407	Conforme	>	>	>	>	>
Canton de Cleveland	Estrie	1 551	Non-conforme	>	>	×	×	×
Canton de Cloridorme	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	611	Non-conforme	×		L	J	
Ville de Coaticook	Estrie	8 907	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Colombier	Côte-Nord	671	Non-conforme	×	1	_	ı	ı
Municipalité de Compton	Estrie	3 191	Conforme	>			>	**************************************
Ville de Contrecoeur	Montérégie	9 406	Conforme	>	>		>	>
Ville de Cookshire-Eaton	Estrie	5 447	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Coteau-du-Lac	Montérégie	7 413	Non-conforme	>	>	>	>	×
Municipalité de Côte-Nord- du-Golfe-du-Saint-Laurent	Côte-Nord	962	Municipalité exclue de la portée de l'audit – Note 5	e de la po	rtée de l'aud	it – Note 5		The state of the s

CON	Σ		Ž   S		Σ	<b>⋝</b> ≅	Į,	N IS	
7	$\exists$	X		V		/		V	

			Objectif de l'audit		Critèr	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant Ia séance
Ville de Côte-Saint-Luc	Montréal	35 117	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Courcelles	Estrie	781	Non-conforme	×	Ê	ı	1	-
Ville de Cowansville	Estrie	15 057	Сопfотте	>	>	>	>	>
Municipalité de Crabtree	Lanaudière	4 1 0 4	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Danville	Estrie	3 889	Non-conforme	>	×	×	×	×
Ville de Daveluyville	Centre-du-Québec	2 386	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Dégelis	Bas-Saint-Laurent	2 848	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Déléage	Outaouais	1877	Non-conforme	>	>	×	>	>
Ville de Delson	Montérégie	8 2 5 8	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Denholm	Outaouais	485	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Desbiens	Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 002	Non-conforme	×	1		ı	- Transit of the control of the cont
Municipalité de Deschaillons- sur-Saint-Laurent	Centre-du-Québec	883	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Deschambault- Grondines	Capitale-Nationale	2 257	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Deux-Montagnes	Laurentides	18 022	Non-conforme	>	>	>	>	×
Ville de Disraeli	Chaudière-Appalaches	2 379	Non-conforme	>	>	>	×	×
Paroisse de Disraeli	Chaudière-Appalaches	1 141	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Dixville	Estrie	710	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Dolbeau-Mistassini	Saguenay-Lac-Saint-Jean	14 024	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Dollard-Des Ormeaux	Montréal	50 302	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Donnacona	Capitale-Nationale	7 563	Non-conforme	>	>	×	>	>
Ville de Dorval	Montréal	19 907	Non-conforme	>	>	>	×	×
Municipalité de Dosquet	Chaudière-Appalaches	974	Non-conforme	×	1	1	i	THE PARTY OF THE P
Ville de Drummondville	Centre-du-Québec	79 153	Non-conforme	>	>	>	>	×
Municipalité de Dudswell	Estrie	1 822	Non-conforme	>	>	>	×	×
Municipalité de Duhamel	Outaouais	469	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Duhamel-Ouest	Abitibi-Témiscamingue	887	Conforme	>	>	>	>	>

S
~
õ
Ĕ
S
$\equiv$
函
8
š
=
≥
$\bar{a}$
_
₹
ž
Z
ш
~
$\vdash$
1
∑
⋝
₹
œ
r.
0
Ľ.
Ξ.
⇉
_
Ξ.
9
-
Ē.
<u></u>
Ω.

			Objectif de l'audit		Critè	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant la séance
Canton de Dundee	Montérégie	378	Non-conforme	>	>	>	×	×
Ville de Dunham	Estrie	3 609	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Duparquet	Abitibi-Témiscamingue	711	Non-conforme	>	×	×	×	×
Municipalité de Dupuy	Abitibi-Témiscamingue	904	Non-conforme	×	-		-	
Municipalité de Durham-Sud	Centre-du-Québec	1 076	Conforme	>	>	>	>	>
Ville d'East Angus	Estrie	3 868	Municipalité exclue de la portée de l'audit	de la po	rtée de l'aud	lit – Note 2		The state of the s
Municipalité d'East Broughton	Chaudière-Appalaches	2 223	Municipalité exclue de la portée de l'audit	de la po	rtée de l'aud	lit - Note 1	And the second s	
Municipalité d'East Farnham	Estrie	568	Non-conforme	×	-	F	ľ	Annual Control of Cont
Municipalité d'East Hereford	Estrie	274	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité d'Eastman	Estrie	2 1 5 6	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité d'Egan-Sud	Outaouais	497	Non-conforme	X		_	1	
Municipalité d'Elgin	Montérégie	413	Non-conforme	>		×	×	×
Municipalité d'Entrelacs	Lanaudière	296	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité d'Escuminac	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	521	Non-conforme	>	>	7	>	×
Municipalité d'Esprit-Saint	Bas-Saint-Laurent	325	Non-conforme	>		***************************************	×	×
Ville d'Estérel	Laurentides	231	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Farnham	Estrie	10 036	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Fassett	Outaouais	459	Non-conforme	×	-		-	- Landard Marketing
Municipalité de Ferland-et-Boilleau	Saguenay-Lac-Saint-Jean	575	Non-conforme	>	>	×	The second secon	>
Municipalité de Ferme-Neuve	Laurentides	2 727	Non-conforme	>	>	×	×	×
Ville de Fermont	Côte-Nord	2 439	Non-conforme	×		<b> </b>	-	•
Ville de Forestville	Côte-Nord	2 912	Non-conforme	>	***************************************	,	>	>
Village de Fort-Coulonge	Outaouais	1 363	Non-conforme	×		ALL LANGEST AND THE STREET AND THE S		
Municipalité de Fortierville	Centre-du-Québec	661	Non-conforme	×	1	-	_	
Ville de Fossambault-sur-le-Lac	Capitale-Nationale	2 224	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Frampton	Chaudière-Appalaches	1313	Non-conforme	-	<b>&gt;</b>	X	×	×
	APPARATION AND ADDRESS OF THE PARAMETER AND A					The state of the s		

			Objectif de l'audit		Critè	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant Ia séance
Municipalité de Franklin	Montérégie	1 680	Non-conforme	×	ŀ	1	1	1
Municipalité de Franquelin	Côte-Nord	302	Non-conforme	×	1	1	1	
Municipalité de Frelighsburg	Estrie	1178	Non-conforme	×		1	· ·	
Municipalité de Frontenac	Estrie	1 758	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Fugèreville	Abitibi-Témiscamingue	311	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Gallichan	Abitibi-Témiscamingue	486	Non-conforme	>	>	×	>	>
Ville de Gaspé	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	15 182	Non-conforme	>	>	×	>	-
Municipalité de Girardville	Saguenay-Lac-Saint-Jean	994	Non-conforme	×	1	•	•	
Village de Godbout	Côte-Nord	258	Non-conforme	>	>	×	>	>
Canton de Godmanchester	Montérégie	1 446	Non-conforme	>	>	×	>	>
Canton de Gore	Laurentides	2 069	Non-conforme	>	>	×	>	>
Ville de Gracefield	Outaouais	2 518	Non-conforme	>	×	×	>	>
Ville de Granby	Estrie	69 265	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Grande-Rivière	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3 423	Non-conforme	>	>	×	>	>
Village de Grandes-Piles	Mauricie	446	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Grande-Vallée	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1051	Non-conforme	×	_	1	ı	
Municipalité de Grand-Métis	Bas-Saint-Laurent	212	Non-conforme	>	>	×	×	×
Municipalité de Grand-Remous	Outaouais	1158	Non-conforme	>		×	>	>
Municipalité de Grand-Saint-Esprit	Centre-du-Québec	490	Non-conforme	×	and market with special and	I		-
Village de Grenville	Laurentides	1 783	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Grenville- sur-la-Rouge	Laurentides	2 834	Соптогте	>	>	>	>	>
Municipalité de Gros-Mécatina	Côte-Nord	412	Non-conforme	X	1	_	1	
Municipalité de Grosse-Île	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	470	Non-conforme	>	×	×	>	×
Municipalité de Grosses-Roches	Bas-Saint-Laurent	380	Conforme	>	>	>	>	>
Canton de Guérin	Abitibi-Témiscamingue	323	Non-conforme	×	1	1	1	_
Canton de Ham-Nord	Centre-du-Québec	884	Conforme	>	>	>	>	>
	The state of the s							

			Objectif de l'audit		Critè	Critères d'évaluation	lation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant la séance
Canton de Hampden	Estrie	188	Non-conforme	×	l	1	l	ı
Ville de Hampstead	Montréal	7 472	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Ham-Sud	Estrie	233	Conforme	>	>	>	>	>
Canton de Harrington	Laurentides	860	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Hatley	Estrie	709	Non-conforme	>	×	>	>	>
Canton de Hatley	Estrie	2 267	Conforme	>	>	>	>	
Canton de Havelock	Montérégie	805	Non-conforme	>	>	>	>	×
Municipalité de Havre-Saint-Pierre	Côte-Nord	3 380	Conforme	>	>	>	>	
Municipalité d'Hébertville	Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 566	Non-conforme	>	>	×	X	×
Village d'Hébertville-Station	Saguenay-Lac-Saint-Jean	1311	Non-conforme	>	>	>	Avenue manda was projectiva de la calcula de	Antimicker/Attimices
Village de Hemmingford	Montérégie	795	Conforme	>		>	>	>
Canton de Hemmingford	Montérégie	2 002	Non-conforme	>		>	>	×
Municipalité d'Henryville	Montérégie	1 477	Conforme	>	And the state of t	>	>	>
Paroisse d'Hérouxville	Mauricie	1 332	Non-conforme	×	ŧ	Manage Control of the	The state of the s	ı
Municipalité de Hinchinbrooke	Montérégie	2 184	Non-conforme	×		 	ì	PHILADAL AND
Municipalité de Honfleur	Chaudière-Appalaches	200	Non-conforme	>	×	×	×	×
Canton de Hope	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	589	Non-conforme	×			 	
Municipalité de Hope Town	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	389	Non-conforme	×	J	-		l
Municipalité de Howick	Montérégie	825	Non-conforme	×	I	1	1	- I
Municipalité d'Huberdeau	Laurentides	988	Conforme	>	>	>	>	>
Ville d'Hudson	Montérégie	5 419	Non-conforme	>	>	>	>	×
Ville de Huntingdon	Montérégie	2 545	Non-conforme	>	×	>	>	>
Municipalité d'Inverness	Centre-du-Québec	906	Non-conforme	×	ı	I	1	1
Municipalité d'Irlande	Chaudière-Appalaches	891	Non-conforme	×	ı	ł	ı	ı
Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac	Laurentides	359	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Joliette	Lanaudière	21 571	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Kamouraska	Bas-Saint-Laurent	612	Non-conforme	>	>	>	>	×

			Objectif de l'audit		Critè	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant la séance
Municipalité de Kazabazua	Outaouais	926	Non-conforme	×	ı	ı	ı	1
Municipalité de Kiamika	Laurentides	795	Non-conforme	>	>	×	>	>
Village de Kingsbury	Estrie	141	Non-conforme	×	1	I	I	Į.
Ville de Kingsey Falls	Centre-du-Québec	1 932	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Kinnear's Mills	Chaudière-Appalaches	377	Non-conforme	×	I	1	ı	ı
Municipalité de Kipawa	Abitibi-Témiscamingue	460	Non-conforme	>	>	×	>	×
Ville de Kirkland	Montréal	20 046	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de La Bostonnais	Mauricie	009	Municipalité exclue de la portée de l'audit	e de la po	rtée de l'aud	it - Note 4		
Municipalité de La Conception	Laurentides	1 431	Non-conforme	<b>&gt;</b>	>	>	>	×
Municipalité de La Corne	Abitibi-Témiscamingue	757	Non-conforme	>	>	×	>	>
Paroisse de La Doré	Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 383	Non-conforme	>	>	>	×	×
Paroisse de La Durantaye	Chaudière-Appalaches	796	Non-conforme	>	>	>	×	×
Village de La Guadeloupe	Chaudière-Appalaches	1 774	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de La Macaza	Laurentides	1111	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de La Malbaie	Capitale-Nationale	8 264	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de La Martre	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	49 802	Municipalité exclue de la portée de l'audit	e dè la po	rtée de l'aud	it – Note 4		
Municipalité de La Minerve	Laurentides	1 294	Non-conforme	>	>	×	×	×
Municipalité de La Morandière	Abitibi-Témiscamingue	207	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de La Motte	Abitibi-Témiscamingue	447	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de La Patrie	Estrie	789	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de La Pêche	Outaonais	8315	Non-conforme	>	>	×	>	>
Ville de La Pocatière	Bas-Saint-Laurent	4 024	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de La Prairie	Montérégie	26 474	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de La Présentation	Montérégie	2 547	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de La Rédemption	Bas-Saint-Laurent	428	Non-conforme	>	×	×	>	>
Municipalité de La Reine	Abitibi-Témiscamingue	340	Non-conforme	>	>	×	>	×
Ville de La Sarre	Abitibi-Témiscamingue	T 277	Conforme	>	>	>	>	>

			Objectif de l'audit		Critè	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant la séance
Paroisse de La Trinité-des-Monts	Bas-Saint-Laurent	227	Municipalité exclue de la portée de l'audit - Note 4	e de la po	rtée de l'auc	lit - Note 4		
Ville de La Tuque	Mauricie	10 905	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de La Visitation-de-l'Île-Dupas	Lanaudière	643	Conforme	>		>	>	
Municipalité de La Visitation-de-Yamaska	Centre-du-Québec	332	Non-conforme	×			American Ame	THE PROPERTY OF THE PROPERTY O
Municipalité de Labelle	Laurentides	2 479	Conforme	>	>		>	>
Municipalité de Labrecque	Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 346	Non-conforme	>	>	>	>	×
Municipalité de Lac-au-Saumon	Bas-Saint-Laurent	1 400	Non-conforme	>	>	×	>	5
Paroisse de Lac-aux-Sables	Mauricie	1 294	Conforme		>	>	>	>
Municipalité de Lac-Beauport	Capitale-Nationale	8 0 8	Non-conforme	>	>	×	>	
Municipalité de Lac-Bouchette	Saguenay-Lac-Saint-Jean	1171	Non-conforme	>	>	×	×	×
Ville de Lac-Brome	Estrie	5 639	Non-conforme	>	>	×	>	>
Ville de Lac-Delage	Capitale-Nationale	719	Conforme		- The same of the	>	>	>
Municipalité de Lac-des-Aigles	Bas-Saint-Laurent	509	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Lac-des-Écorces	Laurentides	2 829	Non-conforme	>	>	×	>	
Municipalité de Lac-des-Plages	Outaouais	444	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Lac-des-Seize-Îles	Laurentides	144	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Lac-Drolet	Estrie	1 054	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Lac-du-Cerf	Laurentides	498	Non-conforme	×		-		
Municipalité de Lac-Édouard	Mauricie	199	Conforme	>	>	>	<b>*************************************</b>	>
Municipalité de Lac-Etchemin	Chaudière-Appalaches	3 867	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Lac-Frontière	Chaudière-Appalaches	182	Non-conforme	×	I		-	[
Ville de Lachute	Laurentides	13 653	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Lac-Mégantic	Estrie	5 568	Conforme	>	>			>
Municipalité de Lacolle	Montérégie	2 730	Conforme	>	>	>	>	>
Village de Lac-Poulin	Chaudière-Appalaches	145	Conforme	>	>	>	>	>
Village de Lac-Saguay	Laurentides	490	Non-conforme	×		ļ		ı

## VINEXE 5

			Objectif de l'audit		Critè	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant Ia séance
Municipalité de Lac-Sainte-Marie	Outaouais	009	Non-conforme	>	×	×	>	>
Ville de Lac-Saint-Joseph	Capitale-Nationale	259	Non-conforme	×	I	1	1	1
Municipalité de Lac-Saint-Paul	Laurentides	486	Non-conforme	>	>	×	>	>
Ville de Lac-Sergent	Capitale-Nationale	526	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Lac-Simon	Outaouais	166	Non-conforme	>	>	×	>	×
Municipalité de Lac-Supérieur	Laurentides	1 942	Non-conforme	>	×	×	×	×
Municipalité de Lac- Tremblant-Nord	Laurentides	47	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Laforce	Abitibi-Témiscamingue	556	Non-conforme	>	>	×	×	×
Municipalité de Lamarche	Saguenay-Lac-Saint-Jean	471	Non-conforme	>	×	×	×	×
Municipalité de Lambton	Estrie	1 628	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de L'Ancienne-Lorette	Capitale-Nationale	16 723	Conforme	>	>	>	>	>
Canton de Landrienne	Abitibi-Témiscamingue	006	Non-conforme	>	>	×	×	×
Municipalité de L'Ange-Gardien	Capitale-Nationale	3 875	Non-conforme	>	>	×	×	×
Municipalité de L'Ange-Gardien	Outaouais	6 067	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Lanoraie	Lanaudière	5 239	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de L'Anse-Saint-Jean	Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 235	Non-conforme	×		1	•	1
Municipalité de Lantier	Laurentides	892	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Larouche	Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 643	Non-conforme	>	×	×	>	>
Municipalité de L'Ascension	Laurentides	845	Соптогте	>	>	>	>	>
Paroisse de L'Ascension- de-Notre-Seigneur	Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 027	Conforme	>	>	>	>	and the second s
Municipalité de L'Ascension-de-Patapédia	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	155	Non-conforme	×	-	•		
Ville de L'Assomption	Lanaudière	23 623	Conforme	>	>	>	>	>
Cantons unis de Latulipe-et-Gaboury	Abitibl-Témiscamingue	288	Non-conforme	>	>	×	>	×
Canton de Launay	Abitibi-Témiscamingue	217	Non-conforme	>	>	×	>	>

AUDIT DE CONFORMITÉ **28** 

Municipalité								
	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant Ia séance
Village de Laurier-Station	Chaudière-Appalaches	2 601	Non-conforme	×	ı	ı	ı	ι
Municipalité de Laurierville	Centre-du-Québec	1 335	Conforme	>	>	>	VVV comes	>
Ville de Lavaltrie	Lanaudière	14495	Non-conforme	<b>&gt;</b>		×	>	>
Municipalité de L'Avenir	Centre-du-Québec	1 387	Conforme	>	>	>	WWW.mmo.www.www.mmo.www.mmo.mmo.mmo.mmo.mmo	
Municipalité de Laverlochère-Angliers	Abitibi-Témiscamingue	943	Non-conforme	>	>	×	>	>
Village de Lawrenceville	Estrie	644	Conforme	>	**************************************	>	>	>
Ville de Lebel-sur-Quévillon	Nord-du-Québec	2 085	Conforme	Very like (Bransson of Street	ANALY STATE OF THE PARTY OF THE	Assessment of the Assessment o	<b>&gt;</b>	>
Municipalité de Leclercville	Chaudière-Appalaches	479	Non-conforme	×	m-4,-40-alini-Addini-Marchey enterconnectorons		1	ı
Municipalité de Lefebvre	Centre-du-Québec	941	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Lejeune	Bas-Saint-Laurent	258	Non-conforme	>	>	×	×	×
Municipalité de Lemieux	Centre-du-Québec	300	Non-conforme	×			ı	-
Ville de L'Épiphanie	Lanaudière	8 920	Conforme	>		>	>	>
Ville de Léry	Montérégie	2361	Non-conforme	>	×	>	>	>
Municipalité des Bergeronnes	Côte-Nord	641	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité des Cèdres	Montérégie	7 162	Non-conforme	>	>	>	>	×
Municipalité des Coteaux	Montérégie	5 593	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité des Éboulements	Capitale-Nationale	1 376	Non-conforme	×	mikkelikerdeb varevererde mid dekte dan vared varander derver			
Municipalité des Escoumins	Côte-Nord	1 849	Non-conforme	>	×	>	>	>
Municipalité des Hauteurs	Bas-Saint-Laurent	471	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité des Îles- de-la-Madeleine	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	12 320	Non-conforme	×	I			ı
Municipalité des Méchins	Bas-Saint-Laurent	952	Non-conforme	>	>	×	>	>
Ville de L'Île-Cadieux	Montérégie	128	Non-conforme	>	>	×	×	×
Municipalité de L'Île-d'Anticosti	Côte-Nord	196	Non-conforme	>	×	>	>	>
Ville de L'île-Dorval	Montréal	5	Municipalité exclue de la portée de l'audit	e de la po	rtée de l'aud	it - Note 3		The second secon
Municipalité de L'Île- du-Grand-Calumet	Outaouais	635	Non-conforme	×	ı			1

			Objectif de l'audit		Critèr	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant Ia séance
Ville de L'Île-Perrot	Montérégie	11 455	Conforme	>	>	>	>	>
Canton de Lingwick	Estrie	454	Non-conforme	>	>	>	×	×
Municipalité de L'Isle- aux-Allumettes	Outaouais	1 319	Non-conforme	×	ı	1	ı	ı
Municipalité de L'Isle-aux-Coudres	Capitale-Nationale	1 084	Non-conforme	×	1	I	1	1
Municipalité de L'Islet	Chaudière-Appalaches	3 791	Non-conforme	>	>	×	×	×
Municipalité de L'Isle-Verte	Bas-Saint-Laurent	1313	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Litchfield	Outaouais	454	Non-conforme	×	ı	ŧ	-	***************************************
Canton de Lochaber	Outaouais	434	Non-conforme	×	ı	1	1	1
Canton de Lochaber-Partie-Ouest	Outaouais	894	Non-conforme	>	>	×	>	The second secon
Municipalité de Longue-Pointe- de-Mingan	Côte-Nord	423	Non-conforme	×	1	ı		
Municipalité de Longue-Rive	Côte-Nord	958	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Lorraine	Laurentides	9 635	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Lorrainville	Abitibi-Témiscamingue	1 220	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Lotbinière	Chaudière-Appalaches	802	Non-conforme	>	×	>	×	×
Ville de Louiseville	Mauricie	7 158	Conforme	>	>	>	>	>
Canton de Low	Outaouais	1 030	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Lyster	Centre-du-Québec	1 592	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Macamic	Abitibi-Témiscamingue	2 721	Солбогте	>	>	>	>	>
Municipalité de Maddington Falls	Centre-du-Québec	436	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Magog	Estrie	27 576	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Malartic	Abitibi-Témiscamingue	3 233	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Mandeville	Lanaudière	2 286	Non-conforme	>	>	×	>	**************************************
Ville de Maniwaki	Outaouais	3814	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Manseau	Centre-du-Québec	817	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Mansfield- et-Pontefract	Outaonais	2 363	Non-conforme	>	>	×	>	>

			Objectif de l'audit		Critè	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant la séance
Municipalité de Maria	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2 653	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Maricourt	Estrie	423	Non-conforme	×	ļ	t	-	****
Ville de Marieville	Montérégie	11 249	Conforme	>	>	>	>	And the second s
Village de Marsoui	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	272	Non-conforme	×		ı	_	ANIMANNA MARINA PARA PARA PARA PARA PARA PARA PARA PA
Canton de Marston	Estrie	726	Non-conforme	>	>	×	×	×
Municipalité de Martinville	Estrie	440	Non-conforme	>	>	>	>	×
Ville de Mascouche	Lanaudière	50 455	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Maskinongé	Mauricie	2 333	Non-conforme	×	-	1	1	_
Village de Massueville	Montérégie	528	Non-conforme	>	>	>	×	×
Ville de Matagami	Nord-du-Québec	1374	Conforme	<b>*</b>	**************************************	**************************************	>	>
Ville de Matane	Bas-Saint-Laurent	14178	Conforme	<b>*</b>	>	>	>	>
Municipalité de Matapédia	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	809	Non-conforme	>	>	×	>	×
Municipalité de Mayo	Outaouais	632	Non-conforme	×	and the state of t		-	
Municipalité de McMasterville	Montérégie	5 992	Conforme	>		>		>
Canton de Melbourne	Estrie	1 087	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Mercier	Montérégie	14 675	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Messines	Outaouais	1 653	Non-conforme	>	×	×	>	
Ville de Métabetchouan- Lac-à-la-Croix	Saguenay-Lac-Saint-Jean	3 904	Conforme	>	>	THE PARTY OF THE P	>	>
Ville de Métis-sur-Mer	Bas-Saint-Laurent	562	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Milan	Estrie	316	Conforme	>	William Committee Committe	>	>	>
Municipalité de Mille-Isles	Laurentides	1 696	Conforme	>	>	The state of the s	>	>
Ville de Mirabel	Laurentides	59 612	Conforme	>	A COLUMN TO THE PROPERTY OF TH	>	>	>
Municipalité de Moffet	Abitibi-Témiscamingue	188	Non-conforme	×				l l
Municipalité de Montcalm	Laurentides	628	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Mont-Carmel	Bas-Saint-Laurent	1 137	Conforme	>	>	>	>	
Municipalité de Montcerf-Lytton	Outaouais	631	Conforme	>	>	>	<b>&gt;</b>	<b>*</b>
		The state of the s				0.000 mm		and the second

la séance

exclusive

>

>

×

> > > > >

>

>

> >

>

### Critères d'évaluation Au plus tard le 31 déc. > > > > > > > > > × > > > > > > > > > adopté > × > × > > > > > > > × > > > > > > > > > > × Objectif de l'audit Non-conforme de l'adoption Conformité du PTI aux exigences légales Conforme **Population** 4 515 10 510 4 545 378 595 274 342 1 404 3 767 747 3 269 159 1 434 5 300 19 183 4 137 14 243 1055 4 094 21844 597 607 776 6 242 11 031 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Région administrative Abitibi-Témiscamingue Chaudière-Appalaches Capitale-Nationale Bas-Saint-Laurent Laurentides Laurentides Laurentides Montérégie Laurentides Montérégie Montérégie Outaouais Outaouais Côte-Nord Outaouais Outaouais Montréal Montréal Montréal Estrie Estrie Municipalité de Mont-Saint-Michel Municipalité de Mulgrave-et-Derry Municipalité de Morin-Heights Municipalité de New Carlisle Village de Mont-Saint-Pierre Municipalité de Natashquan Municipalité de Montebello Municipalité de Montpellier Municipalité de Napierville Ville de Mont-Saint-Hilaire Ville de Mont-Tremblant Ville de Montréal-Ouest Municipalité de Nantes Ville de New Richmond Municipalité de Namur Municipalité de Mont-Ville de Murdochville Ville de Montréal-Est Ville de Mont-Laurier Ville de Montmagny Ville de Mont-Royal Canton de Nédélec Ville de Mont-Joli Ville de Neuville Saint-Grégoire Municipalité

>

>

>

> X

> ×

>

>

>

×

> >

> × AUDIT DE CONFORMITÉ

>

>

>

>

>

Conforme

8 472

Centre-du-Québec

Municipalité de Newport

Ville de Nicolet

>

>

>

> >

×

× > > > > > >

×

× > >

> > >

### **VANUEXE 5**

			Objectif de l'audit		Critèr	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant la séance
Municipalité de Nominingue	Laurentides	2116	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Normandin	Saguenay-Lac-Saint-Jean	3 029	Non-conforme	>	>	>	×	×
Municipalité de Normétal	Abitibi-Témiscamingue	777	Conforme	>	***************************************	>	>	>
Village de North Hatley	Estrie	682	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Notre-Dame- Auxiliatrice-de-Buckland	Chaudière-Appalaches	754	Non-conforme	×			1	
Municipalité de Notre-Dame- de-Bonsecours	Outaouais	299	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Notre-Dame- de-Ham	Centre-du-Québec	415	Non-conforme	×		-	-	
Municipalité de Notre-Dame- de-la-Merci	Lanaudière	973	Non-conforme	>	>	>	>	×
Municipalité de Notre-Dame- de-la-Paix	Outaonais	629	Non-conforme	>	×	×	>	×
Municipalité de Notre-Dame- de-la-Salette	Outaonais	819	Non-conforme		>	×	***	×
Ville de Notre-Dame-de-l'île-Perrot	Montérégie	11 366	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Notre-Dame- de-Lorette	Saguenay-Lac-Saint-Jean	183	Non-conforme	×	Parish - MANANAMAN AND AND AND AND AND AND AND AND AND A	 		1
Paroisse de Notre-Dame- de-Lourdes	Centre-du-Québec	744	Non-conforme	×	-	and the state of t		And distributed in the contract of the contrac
Municipalité de Notre-Dame- de-Lourdes	Lanaudière	2 969	Conforme	>	With the second	Woman and the second se	>	>
Municipalité de Notre-Dame- de-Montauban	Mauricie	765	Non-conforme	>	Service in a servi	Account of the second s	×	×
Municipalité de Notre-Dame- de-Pontmain	Laurentides	785	Conforme		>	>	>	4
Paroisse de Notre-Dame- des-Anges	Capitale-Nationale	311	Municipalité exclue de la portée de l'audit – Note 3	e de la poi	tée de l'audi	t - Note 3		
Municipalité de Notre-Dame- des-Bois	Estrie	1 000	Conforme	>	>	>	>	>
		The state of the s	The second of th			WWW.munish.munich	White is a second of the secon	

			Objectif de l'audit		Critè	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant Ia séance
Municipalité de Notre-Dame- des-Monts	Capitale-Nationale	800	Non-conforme	×	3	1	,	AnuminiAAAA
Municipalité de Notre-Dame- des-Neiges	Bas-Saint-Laurent	1 049	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Notre-Dame-des-Pins	Chaudière-Appalaches	1 761	Non-conforme	>	>	>	>	×
Ville de Notre-Dame-des-Prairies	Lanaudière	9 496	Conforme	>	- And Andrews	>	<b>&gt;</b>	>
Paroisse de Notre-Dame- des-Sept-Douleurs	Bas-Saint-Laurent	36	Non-conforme	>	>	×		>
Municipalité de Notre-Dame- de-Stanbridge	Estrie	673	Conforme	>	>	>	>	>
Village de Notre-Dame- du-Bon-Conseil	Centre-du-Québec	1 635	Non-conforme	>	>	×	>	>
Paroisse de Notre-Dame- du-Bon-Conseil	Centre-du-Québec	1 008	Conforme	>	<b>&gt;</b>	>	>	>
Municipalité de Notre-Dame- du-Laus	Laurentides	1 604	Conforme			>	>	>
Paroisse de Notre-Dame- du-Mont-Carmel	Mauricie	6 091	Conforme	>	>	>	>	A THE STATE OF THE
Municipalité de Notre-Dame- du-Nord	Abitibi-Témiscamingue	1 011	Non-conforme	<b>*************************************</b>	>	×	>	>
Municipalité de Notre-Dame- du-Portage	Bas-Saint-Laurent	1 192	Сопбогте	>	>	>	>	>
Municipalité de Notre-Dame- du-Rosaire	Chaudière-Appalaches	379	Non-conforme	×	<b>I</b>	-	-	i.
Paroisse de Notre-Dame- du-Sacré-Coeur-d'Issoudun	Chaudière-Appalaches	879	Non-conforme	>	>	•	×	×
Municipalité de Nouvelle	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 686	Non-conforme	>	>	×	×	×
Municipalité de Noyan	Montérégie	1 492	Non-conforme	×	ı	-	1	-
Municipalité d'Ogden	Estríe	742	Non-conforme	>	×	×	×	×
Municipalité d'Oka	Laurentides	5 988	Conforme	>	>	>	>	>
Canton d'Orford	Estrie	4 815	Conforme	>	>	>	>	>

AUDIT DE CONFORMITÉ

## DIVIDENCE Suppose and the same and the same

			Ohiectif de l'audit		, criss	Criterion d'écolome		
			, in 19 100			es a evalu	anon	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformite de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant la séance
Municipalité d'Ormstown	Montérégie	3 818	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité d'Otter Lake	Outaouais	929	Non-conforme	×			L	
Ville d'Otterburn Park	Montérégie	8 395	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Packington	Bas-Saint-Laurent	598	Non-conforme	>	>	×	>	×
Municipalité de Padoue	Bas-Saint-Laurent	251	Non-conforme	×		-	-	
Municipalité de Palmarolle	Abitibi-Témiscamingue	1 387	Non-conforme	>	×	×	>	>
Municipalité de Papineauville	Outaouais	2 150	Non-conforme	>	>	×	>	>
Paroisse de Parisville	Centre-du-Québec	516	Conforme	>	>	>	>	
Ville de Paspébiac	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3 120	Non-conforme	>	>	>	×	×
Ville de Percé	Gaspésie-Îles-de-fa-Madeleine	3 038	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Péribonka	Saguenay-Lac-Saint-Jean	511	Conforme	>	The state of the s	>	>	>
Municipalité de Petite-Rivière- Saint-François	Capitale-Nationale	862	Non-conforme	>	>	×	X	***
Municipalité de Petite-Vallée	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	168	Non-conforme	>	>	×	>	×
Municipalité de Petit-Saguenay	Saguenay-Lac-Saint-Jean	609	Non-conforme	×		The second secon	•	
Municipalité de Piedmont	Laurentides	3 330	Conforme	>	>	>	>	<b>&gt;</b>
Municipalité de Pierreville	Centre-du-Québec	2 143	Non-conforme	>	×	×	>	<b>&gt;</b>
Municipalité de Pike River	Estrie	516	Non-conforme	>	>	×	>	>
Ville de Pincourt	Montérégie	15 109	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Piopolis	Estrie	351	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Plaisance	Outaouais	1128	Non-conforme	>	>	×	>	Name of the last o
Ville de Plessisville	Centre-du-Québec	6 642	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Plessisville	Centre-du-Québec	2 646	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Pohénégamook	Bas-Saint-Laurent	2,469	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Pointe-à-la-Croix	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1371	Non-conforme	>	>	>	×	×
Village de Pointe-aux-Outardes	Côte-Nord	1 297	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Pointe-Calumet	Laurentides	6 447	Conforme	>	, manuary	>	>	>
			WWW.WWW.WWW.WWW.WWW.WWW.WWW.WWW.WWW.WW					

COMIN	Mur	Ville	Villa	Villa	Ville	Ville	Mur	Ville	Mul	Can	
7	Ξ	X		][			\		1	7	

Municipalité  Municipalité  Municipalité  Municipalité de Pointe-Claire  Village de Pointe-Claire  Village de Pointe-Lebel  Village de Pointe-Lebel  Wunicipalité de Pontiac  Village de Portage-du-Fort  Village de Portage-du-Fort  Village de Portage-du-Fort  Capitale-Nationale  Ville de Port-Cartier  Municipalité de Port-  Capitale-Nationale  Capitale-Nationale  Capitale-Nationale  Capitale-Nationale  Capitale-Nationale  Capitale-Nationale  Capitale-Nationale  Capitale-Nationale  Capitale-Nationale  Antihi-Témiscamil	Région administrative		Conformité					
tune nel ac ac ac neuf-sur-Mer		Population	de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant Ia séance
tune lel lac lac leuf-sur-Mer		33 714	Conforme	>	>	>	>	>
La L	jie	1 758	Conforme	>	>	>	>	>
t sur-Mer	jie	584	Non-conforme	×		_	1	
tiac Iu-Fort :- :neuf-sur-Mer	P	1 862	Non-conforme	>	>	×	>	×
lu-Fort	S	5 986	Conforme	>	>	>	>	>
lu-Fort	Nationale	9 971	Conforme	>	>	>	>	>
ineuf-sur-Mer	S	204	Municipalité exclue de la portée de l'audit	e de la p	ortée de l'aud	lit - Note 4		AL
ineuf-sur-Mer	p	6 544	Conforme	>	>	>	>	>
ortneuf-sur-Mer	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2 237	Conforme	>	>	>	>	>
ortneuf-sur-Mer	Nationale	3 280	Conforme	>	>	>	>	>
المتادية	p	604	Non-conforme	>	>	×	>	>
oularios.		1 883	Non-conforme	>	>	×	>	>
	Abitibi-Témiscamingue	687	Non-conforme	×	I	1	-	
	Abitibi-Témiscamingue	926	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Prévost Laurentides	səp	13 670	Conforme	>	>	>	>	>
Village de Price Bas-Saint-Laurent	t-Laurent	1754	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Princeville Centre-du-Québec	u-Québec	6 356	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Racine		1 394	Conforme	>	<b>&gt;</b>	>	>	>
Paroisse de Ragueneau Côte-Nord	P	1 294	Non-conforme	>	>	×	>	>
Danseur	Abitibi-Témiscamingue	350	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Rapides- des-Joachims	<u>s</u>	154	Non-conforme	×	-	1	1	1
Municipalité de Rawdon Lanaudière	ère	11 748	Conforme	>	>	>	>	>
	Abitibi-Témiscamingue	272	Non-conforme	>	×	×	×	×
Ville de Repentigny Lanaudière	ère	86 419	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Richelieu Montérégie	gie	5 501	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Richmond Estrie		3 267	Conforme	>	>	>	<b>&gt;</b>	>

## VIVEXE 5

			Objectif de l'audit		Critèr	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant la séance
Ville de Rigaud	Montérégie	8 104	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Rimouski	Bas-Saint-Laurent	49 733	Conforme	>	<b>&gt;</b>	>	>	>
Municipalité de Ripon	Outaouais	1 682	Conforme	>	>	>	>	<b>&gt;</b>
Canton de Ristigouche- Partie-Sud-Est	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	161	Non-conforme	>	>	>	A A Communication of the State	XX
Municipalité de Rivière-à-Claude	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	128	Non-conforme	×			1	1
Municipalité de Rivière-à-Pierre	Capitale-Nationale	557	Conforme	>	<b>&gt;</b>		>	>
Municipalité de Rivière- au-Tonnerre	Côte-Nord	255	Non-conforme	×	The second of th	_	1	I
Municipalité de Rivière-Beaudette	Montérégie	2 469	Non-conforme	>	>	×	×	×
Municipalité de Rivière-Bleue	Bas-Saint-Laurent	1 211	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Rivière-du-Loup	Bas-Saint-Laurent	20 050	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Rivière-Éternité	Saguenay-Lac-Saint-Jean	419	Non-conforme	×	***	AAAAA AAAAA AAAAA AAAAA AAAAAA AAAAAAAA	- Annual Marian	       I
Municipalité de Rivière-Héva	Abitibi-Témiscamingue	1 503	Non-conforme	×		1		***************************************
Municipalité de Rivière-Ouelle	Bas-Saint-Laurent	926	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Rivière-Rouge	Laurentides	4 467	Conforme	>	>	>		
Municipalité de Rivière-Saint-Jean	Côte-Nord	215	Non-conforme	×	1			1
Ville de Roberval	Saguenay-Lac-Saint-Jean	9874	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Rochebaucourt	Abitibi-Témiscamingue	129	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Roquemaure	Abitibi-Témiscamingue	410	Non-conforme	×	I	J		
Ville de Rosemère	Laurentides	14 129	Conforme	>	>	>	>	<b>&gt;</b>
Municipalité de Rougemont	Montérégie	2 829	Non-conforme	>	>	×	>	>
Ville de Rouyn-Noranda	Abitibi-Témiscamingue	43 182	Conforme	>	>	>	>	>
Canton de Roxton	Montérégie	1115	Conforme	>	>	>	>	***************************************
Village de Roxton Falls	Montérégie	1 340	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Roxton Pond	Estrie	4 195	Non-conforme	>	>	>	×	×
Municipalité de Sacré-Coeur	Côte-Nord	1 769	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Sacré-Coeur-de-Jésus	Chaudière-Appalaches	539	Non-conforme	×	•	I		

	The state of the s	The state of the s	Objectif de l'audit		Critè	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant la séance
Municipalité de Saint-Adalbert	Chaudière-Appalaches	489	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Saint-Adelme	Bas-Saint-Laurent	497	Non-conforme	×	ι	1	1	
Paroisse de Saint-Adelphe	Mauricie	956	Non-conforme	×	1	ı	Į.	1
Municipalité de Saint- Adolphe-d'Howard	Laurentides	3 661	Conforme	>	>	>	>	The state of the s
Municipalité de Saint-Adrien	Estrie	538	Non-conforme	×	1	-	1	
Municipalité de Saint- Adrien-d'Irlande	Chaudière-Appalaches	412	Non-conforme	×		I	I	-
Municipalité de Saint-Agapit	Chaudière-Appalaches	4 463	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Aimé	Montérégie	461	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Aimé- des-Lacs	Capitale-Nationale	1 103	Non-conforme	×		l	ı	1
Municipalité de Saint-Aimé- du-Lac-des-Îles	Laurentides	778	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Saint-Alban	Capitale-Nationale	1 191	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Albert	Centre-du-Québec	1 715	Non-conforme	×	12	1	1	L
Municipalité de Saint-Alexandre	Montérégie	2 609	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Alexandre- de-Kamouraska	Bas-Saint-Laurent	2 268	Non-conforme	>	>	×	>	>
Paroisse de Saint-Alexandre- des-Lacs	Bas-Saint-Laurent	279	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Saint-Alexis	Lanaudière	1 382	Non-conforme	>	×	×	×	×
Municipalité de Saint-Alexis- de-Matapédia	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	490	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Saint-Alexis- des-Monts	Mauricie	2 931	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Saint-Alfred	Chaudière-Appalaches	525	Non-conforme	>	×	>	>	>
Municipalité de Saint-Alphonse	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	702	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Saint-Alphonse- de-Granby	Estrie	3 314	Non-conforme	>	>	×	×	×

AUDIT DE CONFORMITÉ

### **VANUEXE 5**

			Objectif de l'audit		Critè	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant Ia séance
Municipalité de Saint-Alphonse- Rodriguez	Lanaudière	3 280	Сопбогте	>	>	>	>	>
Ville de Saint-Amable	Montérégie	13 145	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Ambroise	Saguenay-Lac-Saint-Jean	3 954	Municipalité exclue de la portée de l'audit	e de la por	tée de l'aud	it - Note 4	And the second s	
Municipalité de Saint-Ambroise- de-Kildare	Lanaudière	4 072	Conforme			>	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	>
Paroisse de Saint-Anaclet- de-Lessard	Bas-Saint-Laurent	3 045	Municipalité exclue de la portée de l'audit - Note	e de la por	tée de l'aud	it - Note 1		America and the state of the st
Municipalité de Saint-André- de-Kamouraska	Bas-Saint-Laurent	689	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-André-Avellin	Outaouais	3 799	Non-conforme	>	>	>	×	×
Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil	Laurentides	2 964	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Saint-André- de-Restigouche	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	159	Non-conforme	XX			and any and any and any any and any	ſ
Village de Saint-André- du-Lac-Saint-Jean	Saguenay-Lac-Saint-Jean	473	Non-conforme	×	The state of the s		l	
Municipalité de Saint-Anicet	Montérégie	2 733	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Anselme	Chaudière-Appalaches	4 035	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Saint-Antoine- de-l'Isle-aux-Grues	Chaudière-Appalaches	140	Non-conforme	×	- MAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAA	in Webstern	and provide the second	Commission of Control
Municipalité de Saint-Antoine- de-Tilly	Chaudière-Appalaches	1 655	Non-conforme	×	-		The state of the s	1
Municipalité de Saint-Antoine- sur-Richelieu	Montérégie	1 760	Conforme	>	A COLUMN AND AND AND AND AND AND AND AND AND AN		>	>
Ville de Saint-Antonin	Bas-Saint-Laurent	4 233	Non-conforme	>	>	>	>	×
Municipalité de Saint-Apollinaire	Chaudière-Appalaches	7 442	Non-conforme	×	-	-	1	AMERICA CO.
Municipalité de Saint-Armand	Estrie	1 231	Non-conforme	>	>	>	×	×
Paroisse de Saint-Arsène	Bas-Saint-Laurent	1 267	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Saint-Athanase	Bas-Saint-Laurent	306	Non-conforme	>	>	×	>	>
					The second secon			

## VIVEXE 5

			Objectif de l'audit		Critè	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant Ia séance
Municipalité de Saint-Aubert	Chaudière-Appalaches	1 468	Non-conforme	>	×	>	×	×
Municipalité de Saint-Augustin	Côte-Nord	675	Non-conforme	×	Γ		1	T. C.
Paroisse de Saint-Augustin	Saguenay-Lac-Saint-Jean	346	Non-conforme	×	-	1	ı	WARANTAN AND THE STATE OF THE S
Ville de Saint-Augustin- de-Desmaures	Capitale-Nationale	19 618	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Saint-Augustin- de-Woburn	Estrie	681	Non-conforme	×	ı	_	1	-
Paroisse de Saint-Barnabé	Mauricie	1 190	Non-conforme	>	×	>	>	>
Municipalité de Saint-Barnabé-Sud	Montérégie	863	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Saint-Barthélemy	Lanaudière	2 069	Non-conforme	>	>	×	>	>
Ville de Saint-Basile	Capitale-Nationale	2 702	Non-conforme	>	>	×	>	>
Ville de Saint-Basile-le-Grand	Montérégie	17371	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Benjamin	Chaudière-Appalaches	1 041	Conforme	>	>	<b>&gt;</b>	>	>
Municipalité de Saint-Benoît-du-Lac	Estrie	28	Municipalité exclue de la portée de l'audit	e de la pc	ortée de l'au	dit – Note 3		1111
Municipalité de Saint-Benoît-Labre	Chaudière-Appalaches	1 619	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Bernard	Chaudière-Appalaches	2 538	Non-conforme	>	>	>	×	×
Municipalité de Saint-Bernard- de-Lacolle	Montérégie	1 606	Non-conforme	>	>	×	*	×
Municipalité de Saint-Bernard- de-Michaudville	Montérégie	594	Conforme	>	>	>		arrange desirable desirabl
Municipalité de Saint-Blaise- sur-Richelieu	Montérégie	2 101	Сопбогте	>	>	>	)	
Municipalité de Saint-Bonaventure	Centre-du-Québec	1 044	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Boniface	Mauricie	5 096	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Bruno	Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 895	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Saint-Bruno- de-Guigues	Abitibi-Témiscamingue	1 124	Non-conforme	×	_		-	•
Municipalité de Saint-Bruno- de-Kamouraska	Bas-Saint-Laurent	519	Non-conforme	>	>	×	>	>

### **VANUEXE 5**

			Objectif de l'audit		Critè	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant la séance
Ville de Saint-Bruno- de-Montarville	Montérégie	26 982	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Calixte	Lanaudière	6 629	Municipalité exclue de la portée de l'audit	e de la po	rtée de l'aud	lit – Note 4		
Canton de Saint-Camille	Estrie	554	Non-conforme	>	>	×	>	>
Paroisse de Saint-Camille- de-Lellis	Chaudière-Appalaches	715	Non-conforme	×	1	l	1	i
Municipalité de Saint-Casimir	Capitale-Nationale	1 437	Conforme	>	<b>&gt;</b>		>	>
Village de Saint-Célestin	Centre-du-Québec	886	Non-conforme	×	I		1	
Municipalité de Saint-Célestin	Centre-du-Québec	616	Conforme	>			>	>
Ville de Saint-Césaire	Montérégie	5 945	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Saint-Charles-Borromée	Lanaudière	14 683	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Charles- de-Bellechasse	Chaudière-Appalaches	2 566	Non-conforme	×	I	l	1	ſ
Municipalité de Saint-Charles- de-Bourget	Saguenay-Lac-Saint-Jean	799	Non-conforme	>	>	×	×	×
Paroisse de Saint-Charles-Garnier	Bas-Saint-Laurent	223	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Charles- sur-Richelieu	Montérégie	1 788	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Saint-Christophe- d'Arthabaska	Centre-du-Québec	3 085	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Chrysostome	Montérégie	2 692	Non-conforme	×		Thomas of the Assessment of th	-	Î
Municipalité de Saint-Claude	Estrie	1 186	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Saint-Clément	Bas-Saint-Laurent	468	Non-conforme	>	>	×	>	>
Paroisse de Saint-Cléophas	Bas-Saint-Laurent	331	Non-conforme	>	>	>	×	×
Municipalité de Saint-Cléophas- de-Brandon	Lanaudière	224	Non-conforme	×	I	l	I	I
Municipalité de Saint-Clet	Montérégie	1 826	Non-conforme	×	i	-	ı	1
Ville de Saint-Colomban	Laurentides	17 597	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Côme	Lanaudière	2 358	Non-conforme	>	>	>	×	×

## Municipalité de Saint-Come-Lin Ville de Saint-Come-Lin

			Objectif de l'audit		Critè	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant Ia séance
Municipalité de Saint-Côme-Linière	Chaudière-Appalaches	3 245	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Saint-Constant	Montérégie	29 915	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Cuthbert	Lanaudière	1 840	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Cyprien	Bas-Saint-Laurent	1 069	Non-conforme	>	>	×	>	
Paroisse de Saint-Cyprien	Chaudière-Appalaches	498	Non-conforme	×	1	j	-	-
Municipalité de Saint-Cyprien- de-Napierville	Montérégie	2 065	Non-conforme	>	>	>	×	XX
Paroisse de Saint-Cyrille- de-Lessard	Chaudière-Appalaches	731	Non-conforme	>	×	>	>	>
Municipalité de Saint-Cyrille- de-Wendover	Centre-du-Québec	4 907	Non-conforme	>	×	×	>	>
Municipalité de Saint-Damase	Montérégie	2.560	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Saint-Damase	Bas-Saint-Laurent	355	Municipalité exclue de la portée de l'audit	e de la po	rtée de l'auc	lit – Note 4	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR	
Municipalité de Saint-Damase- de-L'íslet	Chaudière-Appalaches	523	Non-conforme	>	>	×	>	>
Paroisse de Saint-Damien	Lanaudière	2 190	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Saint-Damien- de-Buckland	Chaudière-Appalaches	1 864	Non-conforme	×	l	•	ı	ı
Municipalité de Saint-David	Montérégie	861	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-David- de-Falardeau	Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 883	Conforme	>	>	>	>	Assumer
Municipalité de Saint-Denis- De La Bouteillerie	Bas-Saint-Laurent	515	Non-conforme	>	>	×	>	×
Municipalité de Saint-Denis- de-Brompton	Estrie	4 514	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Denis- sur-Richelieu	Montérégie	2 384	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Saint-Didace	Lanaudière	989	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Dominique	Montérégie	2 677	Conforme	>	>	>	>	>

### 8 jours > > > > > > > > > > > × > > > × Avis public > > > > > > > > > > > × Critères d'évaluation > > × exclusive > > > > > > > > > > > × > > I le 31 déc. > > > > > > > > > > > > > > 1 > × > > > > > > > > > > > × × > > > × Objectif de l'audit de l'adoption Non-conforme Non-conforme Non-conforme Non-conforme Non-conforme Conformité Non-conforme du PTI aux Non-conforme Non-conforme exigences légales Conforme **Population** 846 13 893 11 045 4 1 5 9 1 773 5 048 427 1 149 613 2864 957 2 063 617 2 151 6 300 2800 15 425 3 787 564 591 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Région administrative Abitibi-Témiscamingue Chaudière-Appalaches Capitale-Nationale Bas-Saint-Laurent Bas-Saint-Laurent Bas-Saint-Laurent Laurentides Laurentides Laurentides Montérégie Lanaudière Montérégie Laurentides Montérégie Laurentides Mauricie Montréal Mauricie Estrie Ville de Sainte-Agathe-des-Monts Municipalité de Saint-Dominique-Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré Ville de Sainte-Anne-des-Plaines Municipalité de Sainte-Agathe-Ville de Sainte-Anne-des-Monts Municipalité de Sainte-Angèle-Municipalité de Sainte-Angèle-Municipalité de Sainte-Angèle-Municipalité de Sainte-Anne-Municipalité de Sainte-Anne-Municipalité de Sainte-Anne-Municipalité de Sainte-Anne-Municipalité de Saint-Donat Paroisse de Sainte-Anne-Paroisse de Sainte-Anne-Paroisse de Saint-Donat Ville de Sainte-Adèle de-la-Pocatière de-la-Rochelle Municipalité de-Lotbinière de-la-Pérade de-Sabrevois de-Prémont de-Monnoir de-Mérici

COMP	Mu	Par de-	M M	Mu Sai	Par	de-	Vill de-
7	Ξ	X				1	7

			Objectif de l'audit		Critè	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant Ia séance
Paroisse de Sainte-Apolline- de-Patton	Chaudière-Appalaches	532	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Sainte-Aurélie	Chaudière-Appalaches	860	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Sainte-Barbe	Montérégie	1 460	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Sainte-Béatrix	Lanaudière	2 194	Conforme	>	>	>		>
Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville	Montérégie	1 439	Non-conforme	×		i	1	L
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval	Capitale-Nationale	8 173	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Sainte-Brigitte- des-Saults	Centre-du-Québec	730	Non-conforme	×			1	-
Ville de Sainte-Catherine	Montérégie	17 403	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Sainte-Catherine- de-Hatley	Estrie	2 637	Non-conforme			>	>	×
Ville de Sainte-Catherine- de-la-Jacques-Cartier	Capitale-Nationale	8 277	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Sainte-Cécile- de-Lévrard	Centre-du-Québec	367	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Sainte-Cécile- de-Milton	Estrie	2 232	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Sainte-Cécile- de-Whitton	Estrie	850	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Sainte-Christine	Montérégie	734	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Sainte-Christine- d'Auvergne	Capitale-Nationale	298	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Sainte-Claire	Chaudière-Appalaches	3 510	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Sainte-Clotilde	Montérégie	2 466	Municipalité exclue de la portée de l'audit	ue de la po	ortée de l'au	dit – Note 4		- CONTROL OF THE
Municipalité de Sainte-Clotilde- de-Beauce	Chaudière-Appalaches	587	Non-conforme	>	>	>	×	×
Municipalité de Sainte-Clotilde- de-Horton	Centre-du-Québec	1 619	Non-conforme	×	ı	ı	1	I
Municipalité de Sainte-Croix	Chaudière-Appalaches	2 546	Non-conforme	>	>	*	>	>

## **VANUEXE 5** NOVEMBRE 2021

			Objectif de l'audit		Critè	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant la séance
Paroisse de Saint-Edmond- de-Grantham	Centre-du-Québec	797	Conforme	>	>	,	>	>
Municipalité de Saint-Edmond- les-Plaines	Saguenay-Lac-Saint-Jean	378	Conforme	>	>	>	>	
Municipalité de Saint-Édouard	Montérégie	1 354	Conforme	>	**************************************	>	>	>
Paroisse de Saint-Édouard- de-Fabre	Abitibi-Témiscamingue	626	Non-conforme	>	>	×	>	
Paroisse de Saint-Édouard- de-Lotbinière	Chaudière-Appalaches	1 216	Non-conforme	A William Administration of the state of the	×	>		>
Municipalité de Saint-Édouard- de-Maskinongé	Mauricie	712	Non-conforme	×		t	I	The state of the s
Canton de Sainte-Edwidge- de-Clifton	Estrie	530	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Sainte-Élisabeth	Lanaudière	1 472	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Sainte-Élizabeth- de-Warwick	Centre-du-Québec	379	Non-conforme	>		×	×	×
Municipalité de Sainte-Émélie- de-l'Énergie	Lanaudière	1 703	Non-conforme	>	>	×	×	**
Municipalité de Sainte-Eulalie	Centre-du-Québec	626	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Sainte-Euphémie- sur-Rivière-du-Sud	Chaudière-Appalaches	330	Non-conforme	×		ı	-	I
Municipalité de Sainte-Famille- de-l'Île-d'Orléans	Capitale-Nationale	948	Conforme	>	>		>	>
Municipalité de Sainte-Félicité	Bas-Saint-Laurent	1 098	Non-conforme	×	Age specific by death of the first way were well as	_	- Activity transcens	1
Municipalité de Sainte-Félicité	Chaudière-Appalaches	364	Non-conforme	>	>	×	>	>
Paroisse de Sainte-Flavie	Bas-Saint-Laurent	870	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Sainte-Florence	Bas-Saint-Laurent	371	Non-conforme	×		-	-	
Paroisse de Sainte-Françoise	Bas-Saint-Laurent	389	Non-conforme	>	<b>&gt;</b>	<b>X</b>	>	>
Municipalité de Sainte-Françoise	Centre-du-Québec	447	Conforme	>	>		>	>
Paroisse de Sainte-Geneviève- de-Batiscan	Mauricie	1 011	Conforme	>	>		>	>
	The second secon		A STATE OF THE STA	***************************************		The state of the s		And the second s

Au moins 8 jours avant

s d'évaluation

ı

ı

×

ı

			Objectif de l'audit		Critè	Critères d'évaluat
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive
Municipalité de Sainte-Geneviève- de-Berthier	Lanaudière	2 348	Non-conforme	×	and the second s	-
Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé	Abitibi-Témiscamingue	973	Non-conforme	>	>	×
Municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville	Abitibi-Témiscamingue	788	Non-conforme	>	>	×
Municipalité de Sainte-Hedwidge	Saguenay-Lac-Saint-Jean	877	Non-conforme	×	]	1
Municipalité de Sainte-Hélène- de-Bagot	Montérégie	1 675	Conforme	>	>	>
Municipalité de Sainte-Hélène- de-Chester	Centre-du-Québec	388	Conforme	>	>	>
Municipalité de Sainte-Hélène- de-Kamouraska	Bas-Saint-Laurent	868	Conforme	>	>	>
Paroisse de Sainte-Hélène- de-Mancebourg	Abitibi-Témiscamingue	385	Non-conforme	>	>	>
Paroisse de Sainte-Hénédine	Chaudière-Appalaches	1 390	Non-conforme	>	>	>
Paroisse de Sainte-Irène	Bas-Saint-Laurent	323	Non-conforme	×	1	
Paroisse de Sainte-Jeanne-d'Arc	Bas-Saint-Laurent	284	Non-conforme	>	>	×
Village de Sainte-Jeanne-d'Arc	SaguenayLac-Saint-Jean	1 059	Non-conforme	>	>	×
Ville de Sainte-Julie	Montérégie	30 391	Conforme	>	>	>
Municipalité de Sainte-Julienne	Lanaudière	11 086	Conforme	>	>	>
Municipalité de Sainte-Justine	Chaudière-Appalaches	1 809	Non-conforme	>	>	×
Municipalité de Sainte-Justine- de-Newton	Montérégie	964	Non-conforme	>	>	×
Municipalité de Saint-Élie- de-Caxton	Mauricie	1 881	Conforme	>	,	>
Paroisse de Saint-Éloi	Bas-Saint-Laurent	286	Non-conforme	>	>	×
Paroisse de Sainte-Louise	Chaudière-Appalaches	682	Non-conforme	>	>	×
Paroisse de Saint-Elphège	Centre-du-Québec	267	Non-conforme	×	-	
Municipalité de Sainte-Luce	Bas-Saint-Laurent	2 773	Non-conforme	>	×	>

×

>

>

>

## WOUNTER 5

			Objectif de l'audit		Critèr	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant la séance
Municipalité de Sainte-Lucie- de-Beauregard	Chaudière-Appalaches	255	Non-conforme	×	ı	ì	ı	ı
Municipalité de Sainte-Lucie- des-Laurentides	Laurentides	1 384	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Saint-Elzéar	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	449	Non-conforme	×		1	-	
Municipalité de Saint-Elzéar	Chaudière-Appalaches	2 591	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Saint-Elzéar- de-Témiscouata	Bas-Saint-Laurent	313	Non-conforme	×		<b>I</b>	Marchine and March	
Village de Sainte-Madeleine	Montérégie	2 289	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Sainte-Madeleine- de-la-Rivière-Madeleine	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	274	Non-conforme	>	maaaaa aa	<b>X</b>	×	Management of the Confession o
Municipalité de Sainte-Marcelline- de-Kildare	Lanaudière	1 745	Non-conforme	>	>	WWW.	×	A control of the cont
Paroisse de Sainte-Marguerite	Chaudière-Appalaches	1 174	Conforme	<b>*</b>	>	>	>	**************************************
Ville de Sainte-Marguerite- du-Lac-Masson	Laurentides	3 212	Conforme	>	>	>	WWW.	
Municipalité de Sainte-Marguerite-Marie	Bas-Saint-Laurent	176	Non-conforme	×	minosooonii roogoonii roog		MANAGEMENT AND	ı
Ville de Sainte-Marie	Chaudière-Appalaches	13 153	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Sainte-Marie- de-Blandford	Centre-du-Québec	455	Conforme	>	>	>		
Paroisse de Sainte-Marie- Madeleine	Montérégie	2 947	Conforme	>		>	A CANADA	>
Municipalité de Sainte-Marie-Salomé	Lanaudière	1 200	Non-conforme	×	I			3
Municipalité de Sainte-Marthe	Montérégie	1 053	Non-conforme	>	>	×	>	>
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Laurentides	19 597	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Sainte-Martine	Montérégie	5 678	Non-conforme	>	>	>	×	×
Municipalité de Sainte-Mélanie	Lanaudière	3 208	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Émile- de-Suffolk	Outaonais	503	Non-conforme	×		ı	F	I

## VIVEXE 5

			Objectif de l'audit		Critè	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant la séance
Municipalité de Sainte-Monique	Centre-du-Québec	513	Non-conforme	>	×	>	>	>
Municipalité de Sainte-Monique	Saguenay-Lac-Saint-Jean	867	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Sainte-Paule	Bas-Saint-Laurent	239	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Sainte-Perpétue	Chaudière-Appalaches	1 625	Non-conforme	>	>	×	>	×
Paroisse de Sainte-Perpétue	Centre-du-Québec	986	Conforme	>	>	>	>	>
Village de Sainte-Pétronille	Capitale-Nationale	1 088	Non-conforme	×	-		1	
Municipalité de Saint-Éphrem- de-Beauce	Chaudière-Appalaches	2 417	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Épiphane	Bas-Saint-Laurent	843	Non-conforme	>	×	×	>	×
Paroisse de Sainte-Praxède	Chaudière-Appalaches	329	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Sainte-Rita	Bas-Saint-Laurent	280	Non-conforme	>	>	>	>	×
Municipalité de Sainte-Rose- de-Watford	Chaudière-Appalaches	749	Non-conforme	>	>	>	×	×
Paroisse de Sainte-Rose-du-Nord	Saguenay-Lac-Saint-Jean	440	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Sainte-Sabine	Chaudière-Appalaches	346	Non-conforme	>	>	×	>	×
Municipalité de Sainte-Sabine	Estrie	1 096	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Sainte-Séraphine	Centre-du-Québec	381	Non-conforme	×	1	1	- The state of the	Proposition of the second seco
Municipalité de Sainte-Sophie	Laurentides	17 726	Non-conforme	>	>	×	>	>
Paroisse de Sainte-Sophie- de-Lévrard	Centre-du-Québec	710	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax	Centre-du-Québec	009	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Esprit	Lanaudière	2 033	Non-conforme	>	>	×	×	×
Municipalité de Sainte-Thècle	Mauricie	2 442	Non-conforme	>	>	×	>	>
Ville de Sainte-Thérèse	Laurentides	26 377	Conforme	>	<b>&gt;</b>	>	>	>
Municipalité de Sainte-Thérèse- de-Gaspé	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 015	Сопfогте	>	>	>	>	>
Municipalité de Sainte-Thérèse- de-la-Gatineau	Outaouais	268	Non-conforme	>	×	×	> Winds	×

# 

			Objectif de l'audit		Critè	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant la séance
Municipalité de Saint-Étienne- de-Beauharnois	Montérégie	1 011	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Saint-Étienne- de-Bolton	Estrie	786	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Saint-Étienne- des-Grès	Mauricie	4 589	Non-conforme	>	*	>	×	×
Municipalité de Saint-Eugène	Centre-du-Québec	1142	Non-conforme	×	A The Control of the		man and the state of the state	J
Municipalité de Saint-Eugène- d'Argentenay	Saguenay-Lac-Saint-Jean	468	Non-conforme	×	J			
Municipalité de Saint-Eugène- de-Guigues	Abitibi-Témiscamingue	462	Non-conforme	×	and a	Į.		
Paroisse de Saint-Eugène- de-Ladrière	Bas-Saint-Laurent	396	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Sainte-Ursule	Mauricie	1311	Non-conforme	>		×	**************************************	>
Paroisse de Saint-Eusèbe	Bas-Saint-Laurent	589	Non-conforme	>	>	>	>	×
Ville de Saint-Eustache	Laurentides	45 467	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Évariste- de-Forsyth	Chaudière-Appalaches	570	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Sainte-Victoire- de-Sorel	Montérégie	2 510	Non-conforme	>	>	>	×	×
Paroisse de Saint-Fabien	Bas-Saint-Laurent	1 773	Non-conforme	×	**************************************	AAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAA	Without the control of the control o	Ass. delete
Paroisse de Saint-Fabien-de-Panet	Chaudière-Appalaches	902	Non-conforme	×	1	t	_	-
Municipalité de Saint-Faustin- Lac-Carré	Laurentides	3 684	Conforme	<b>&gt;</b>		>	>	>
Ville de Saint-Félicien	Saguenay-Lac-Saint-Jean	10 259	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Félix- de-Dalquier	Abitibi-Témiscamingue	948	Conforme		>	>	>	>
Municipalité de Saint-Félix- de-Kingsey	Centre-du-Québec	1 505	Сопбогте	>	>	>	>	
Municipalité de Saint-Félix- de-Valois	Lanaudière	6 7 9 9	Non-conforme	<b>&gt;</b>	>	×	>	

# VINEXE 5

The state of the s			Objectif de l'audit		Critè	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant Ia séance
Municipalité de Saint-Félix-d'Otis	Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 031	Non-conforme	×	-	1	•	•
Municipalité de Saint-Ferdinand	Centre-du-Québec	2 097	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Ferréol- les-Neiges	Capitale-Nationale	3 502	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Flavien	Chaudière-Appalaches	1 610	Non-conforme	×	ı	Ŀ	-	1
Municipalité de Saint-Fortunat	Chaudière-Appalaches	264	Non-conforme	>	>	<b>&gt;</b>	×	×
Municipalité de Saint-François- d'Assise	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	636	Non-conforme	>	>	×	>	×
Municipalité de Saint-François- de-la-Rivière-du-Sud	Chaudière-Appalaches	1 633	Non-conforme	×	I	•	-	1
Municipalité de Saint-François- de-l'Île-d'Orléans	Capitale-Nationale	587	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-François- de-Sales	Saguenay-Lac-Saint-Jean	616	Non-conforme	×	mandrisk)	mindrich (m. 1872)	ı	I
Municipalité de Saint-François- du-Lac	Centre-du-Québec	1 959	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Saint-François- Xavier-de-Brompton	Estrie	2 442	Non-conforme	>	>	>	×	×
Municipalité de Saint-François- Xavier-de-Viger	Bas-Saint-Laurent	240	Non-conforme	>	×	×	>	>
Paroisse de Saint-Frédéric	Chaudière-Appalaches	1 082	Non-conforme	×	ı	ı		
Municipalité de Saint-Fulgence	Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 113	Non-conforme	>	>	×	>	>
Ville de Saint-Gabriel	Lanaudière	2 693	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Saint-Gabriel- de-Brandon	Lanaudière	2 673	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Saint-Gabriel- de-Rimouski	Bas-Saint-Laurent	1 161	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Gabriel- de-Valcartier	Capitale-Nationale	3 635	Non-conforme	×	-	_	ı	
Municipalité de Saint-Gabriel- Lalemant	Bas-Saint-Laurent	069	Conforme	>	>	<b>*</b>	>	>

## **VANUEXE 5**

			Objectif de l'audit		Critè	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant la séance
Municipalité de Saint-Gédéon	Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 201	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Gédéon- de-Beauce	Chaudière-Appalaches	2 177	Non-conforme	and the first increases a second control of the con	A-p-p-production and the second secon	Arterior control constitution of the control c	The second secon	Anadel MA Administratory of the State of the
Ville de Saint-Georges	Chaudière-Appalaches	33 496	Conforme	>		>	>	>
Municipalité de Saint-Georges- de-Clarenceville	Montérégie	1 195	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Saint-Georges- de-Windsor	Estrie	961	Non-conforme	×	I	ı	I	I
Paroisse de Saint-Gérard-Majella	Montérégie	238	Non-conforme	>	>	>	>	×
Paroisse de Saint-Germain	Bas-Saint-Laurent	296	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Germain- de-Grantham	Centre-du-Québec	4 963	Non-conforme	>	>	>	×	×
Municipalité de Saint-Gervais	Chaudière-Appalaches	2 155	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Saint-Gilbert	Capitale-Nationale	296	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Saint-Gilles	Chaudière-Appalaches	2 716	Non-conforme	×	J	1	I	I
Canton de Saint-Godefroi	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	334	Non-conforme	×	I	ı	I	I
Municipalité de Saint-Guillaume	Centre-du-Québec	1 480	Non-conforme	>	>	>	×	×
Municipalité de Saint-Guy	Bas-Saint-Laurent	51	Non-conforme	>	>	>	×	×
Municipalité de Saint-Henri	Chaudière-Appalaches	5 808	Non-conforme	>	>	>	×	×
Municipalité de Saint-Henride-Taillon	Saguenay-Lac-Saint-Jean	881	Non-conforme	>	>	>	>	×
Municipalité de Saint- Herménégilde	Estrie	737	Non-conforme	>	>	×	×	×
Paroisse de Saint-Hilaire- de-Dorset	Chaudière-Appalaches	66	Non-conforme	×	I	I	I	1
Paroisse de Saint-Hilarion	Capitale-Nationale	1 130	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Hippolyte	Laurentides	10 367	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de de Saint-Honoré	Saguenay-Lac-Saint-Jean	6 178	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Saint-Honoré- de-Shenley	Chaudière-Appalaches	1 521	Conforme	>	>	>	>	

51

8	2	≥ 0	2 0	2	>	≥ ७	20	2	2   0	ס ≤ ן
7		X				1	1		1	7

			Objectif de l'audit		Critè	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant la séance
Municipalité de Saint-Honoré- de-Témiscouata	Bas-Saint-Laurent	739	Non-conforme	>	>	>	×	XX
Municipalité de Saint-Hubert- de-Rivière-du-Loup	Bas-Saint-Laurent	1 343	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Saint-Hugues	Montérégie	1351	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Saint-Hyacinthe	Montérégie	57 302	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Ignace- de-Loyola	Lanaudière	2 101	Municipalité exclue de la portée de l'audit	e de la po	rtée de l'auc	lit – Note 1	Access Base	
Municipalité de Saint-Ignace- de-Stanbridge	Estrie	716	Солбогте	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Irénée	Capitale-Nationale	699	Non-conforme	×	1	1	I	1
Municipalité de Saint-Isidore	Chaudière-Appalaches	3 118	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Saint-Isidore	Montérégie	2 820	Non-conforme	×	1	•	ı	ı
Municipalité de Saint-Isidore- de-Clifton	Estrie	029	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Jacques	Lanaudière	4 280	Non-conforme	>	>	×	×	×
Municipalité de Saint-Jacques- de-Leeds	Chaudière-Appalaches	069	Non-conforme	×	I	-	ı	ı
Paroisse de Saint-Jacques- Ie-Majeur-de-Wolfestown	Chaudière-Appalaches	187	Non-conforme	>	>	>	×	×
Municipalité de Saint-Jacques- Ie-Mineur	Montérégie	2 026	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Saint-Janvier- de-Joly	Chaudière-Appalaches	1 069	Non-conforme	>	>	>	>	*
Municipalité de Saint-Jean-Baptiste	Montérégie	3 265	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Jean- de-Brébeuf	Chaudière-Appalaches	378	Non-conforme	×	ı	-	I	ı
Paroisse de Saint-Jean- de-Cherbourg	Bas-Saint-Laurent	167	Non-conforme	×	I	ı	nderection and a management of the management of	dermelware dermeldikamen er er det wellikelebesebeseb
Municipalité de Saint-Jean- de-Dieu	Bas-Saint-Laurent	1 647	Conforme	>	>	>	>	>

# VINEXE 5

			Objectif de l'audit		Critè	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant Ia séance
Municipalité de Saint-Jean- de-la-Lande	Bas-Saint-Laurent	231	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Saint-Jean- de-l'Île-d'Orléans	Capitale-Nationale	1 228	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Jean- de-Matha	Lanaudière	4 601	Non-conforme	>	>		>	>
Municipalité de Saint-Jean- Port-Joli	Chaudière-Appalaches	3 414	Conforme	>	>	>	>	West Control of the C
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	Montérégie	98 883	Conforme	>	>	>		
Ville de Saint-Jérôme	Laurentides	79 838	Conforme	>	>		>	>
Paroisse de Saint-Joachim	Capitale-Nationale	1419	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Joachim- de-Shefford	Estrie	1 386	Non-conforme	>	>	×	<b>*</b>	>
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce	Chaudière-Appalaches	4 918	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Joseph- de-Coleraine	Chaudière-Appalaches	1 727	Conforme	>	Popular de la companya del companya del companya de la companya de	>	>	>
Paroisse de Saint-Joseph- de-Kamouraska	Bas-Saint-Laurent	392	Conforme	>		>	>	>
Paroisse de Saint-Joseph- de-Lepage	Bas-Saint-Laurent	552	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Joseph- des-Érables	Chaudière-Appalaches	413	Сопботте		>		>	>
Ville de Saint-Joseph-de-Sorel	Montérégie	1 625	Conforme	>	***************************************	>	>	>
Municipalité de Saint-Joseph- du-Lac	Laurentides	7 108	Conforme	>	>		>	>
Municipalité de Saint-Jude	Montérégie	1 507	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Saint-Jules	Chaudière-Appalaches	545	Conforme	>	>	>	>	
Municipalité de Saint-Julien	Chaudière-Appalaches	371	Non-conforme	>	>	>	×	×
Municipalité de Saint-Just- de-Bretenières	Chaudière-Appalaches	655	Non-conforme	×	I	1	I	**************************************

			Objectif de l'audit		Critè	Critères d'évaluation	ntion	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moii 8 jours avant Ia séan
Municipalité de Saint-Juste- du-Lac	Bas-Saint-Laurent	575	Non-conforme	×	1		- I	ı
Municipalité de Saint-Justin	Mauricie	696	Non-conforme	×	-	1	ı	1
Ville de Saint-Lambert	Montérégie	22 612	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Saint-Lambert	Abitibi-Témiscamingue	195	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Saint-Lambert- de-Lauzon	Chaudière-Appalaches	6 862	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Laurent- de-l'Île-d'Orléans	Capitale-Nationale	1 864	Conforme		>	>	>	>
Ville de Saint-Lazare	Montérégie	22 022	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Lazare- de-Bellechasse	Chaudière-Appalaches	1 342	Non-conforme	×		1		1
Paroisse de Saint-Léandre	Bas-Saint-Laurent	351	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Léonard- d'Aston	Centre-du-Québec	2 477	Non-conforme	×	_	ī	1	-
Municipalité de Saint-Léonard- de-Portneuf	Capitale-Nationale	1 126	Non-conforme	>	×	×	>	>
Paroisse de Saint-Léon- de-Standon	Chaudière-Appalaches	1 088	Соптотте	>	>	>	>	>
Paroisse de Saint-Léon-le-Grand	Bas-Saint-Laurent	926	Non-conforme	>	>	>	>	×
Paroisse de Saint-Léon-le-Grand	Mauricie	921	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Saint-Liboire	Montérégie	3 064	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Saint-Liguori	Lanaudière	2 040	Non-conforme	×	ı	1		1
Ville de Saint-Lin-Laurentides	Lanaudière	23 299	Non-conforme	×	ι	1	_	1
Municipalité de Saint-Louis	Montérégie	722	Non-conforme	>	>		×	×
Municipalité de Saint-Louis- de-Blandford	Centre-du-Québec	1 154	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Louis- de-Gonzague	Chaudière-Appalaches	378	Non-conforme	×	1	-	E .	1
Paroisse de Saint-Louis- de-Gonzague	Montérégie	1 731	Conforme	>	>	>	>	>

			Objectif de l'audit		Critè	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant la séance
Paroisse de Saint-Louis- de-Gonzague-du-Cap-Tourmente	Capitale-Nationale	2	Municipalité exclue de la portée de l'audit – Note 3	e de la poi	tée de l'aud	lit - Note 3		
Paroisse de Saint-Louis- du-Ha! Ha!	Bas-Saint-Laurent	1 237	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Luc- de-Bellechasse	Chaudière-Appalaches	443	Non-conforme	×	***	Anna anna anna anna anna anna anna anna		- Victor marketing and
Municipalité de Saint-Luc- de-Vincennes	Mauricie	557	Non-conforme	>	>	XX	4	>
Municipalité de Saint-Lucien	Centre-du-Québec	1 763	Non-conforme	>			>	Name of the Control o
Municipalité de Saint-Ludger	Estrie	1 043	Non-conforme	>	×	×	×	×
Municipalité de Saint-Ludger- de-Milot	Saguenay-Lac-Saint-Jean	619	Non-conforme	>	>	>	>	×
Municipalité de Saint-Magloire	Chaudière-Appalaches	639	Non-conforme	×		and the state of t		
Paroisse de Saint-Majorique- de-Grantham	Centre-du-Québec	1 403	Non-conforme	<b>&gt;</b>		WOWN TO 10	×	×
Paroisse de Saint-Malachie	Chaudière-Appalaches	1 559	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Malo	Estrie	482	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Saint-Marc-de-Figuery	Abitibi-Témiscamingue	868	Conforme	>	**************************************	A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O	<b>*************************************</b>	
Ville de Saint-Marc-des-Carrières	Capitale-Nationale	2 979	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Saint-Marc- du-Lac-Long	Bas-Saint-Laurent	382	Non-conforme	>	×	×	×	×
Municipalité de Saint-Marcel	Chaudière-Appalaches	420	Non-conforme	×	-	1	-	
Municipalité de Saint-Marcel- de-Richelieu	Montérégie	524	Conforme		>		San	•
Paroisse de Saint-Marcellin	Bas-Saint-Laurent	357	Conforme	>		>	<b>&gt;</b>	>
Municipalité de Saint-Marc- sur-Richelieu	Montérégie	2 253	Conforme	>	>		>	>
Paroisse de Saint-Martin	Chaudière-Appalaches	2 552	Non-conforme	>	>	>	×	×
Municipalité de Saint-Mathias- sur-Richelieu	Montérégie	4 593	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Saint-Mathieu	Montérégie	2 327	Non-conforme	×	1		J	<b>1</b>
	The state of the s			- CALIFORNIA - CAL			T-CET-D-MM-6	

			Objectif de l'audit		Critè	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant Ia séance
Municipalité de Saint-Mathieu- de-Beloeil	Montérégie	2 735	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Mathieu- de-Rioux	Bas-Saint-Laurent	671	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Mathieu- d'Harricana	Abitibi-Témiscamingue	778	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Saint-Mathieu- du-Parc	Mauricie	1 379	Municipalité exclue de la portée de l'audit – Note 4	e de la po	rtée de l'auc	lit – Note 4		
Paroisse de Saint-Maurice	Mauricie	3 445	Non-conforme	×	-	arrivanias .	1	į.
Municipalité de Saint-Maxime- du-Mont-Louis	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 084	Non-conforme	×	I	1	-	
Municipalité de Saint-Médard	Bas-Saint-Laurent	191	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Saint-Michel	Montérégie	3 553	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Michelde- de-Bellechasse	Chaudière-Appalaches	1 808	Conforme	>	>	>	<b>&gt;</b>	>
Municipalité de Saint-Micheldes-Saints	Lanaudière	2 418	Non-conforme	>	>	<b>&gt;</b>	*	×
Municipalité de Saint-Micheldu-Squatec	Bas-Saint-Laurent	1 043	Conforme	>	>	>	>	*
Municipalité de Saint-Modeste	Bas-Saint-Laurent	1 166	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Saint-Moïse	Bas-Saint-Laurent	551	Non-conforme	>	>	>	×	×
Paroisse de Saint-Narcisse	Mauricie	1 841	Non-conforme	>	>	×	>	>
Paroisse de Saint-Narcisse- de-Beaurivage	Chaudière-Appalaches	1 126	Non-conforme	×	ı			-
Paroisse de Saint-Narcisse- de-Rimouski	Bas-Saint-Laurent	1 047	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Saint-Nazaire	Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 062	Conforme	>	>	>	>	and the state of t
Paroisse de Saint-Nazaire-d'Acton	Montérégie	880	Non-conforme	>	>	×	>	>
Paroisse de Saint-Nazaire- de-Dorchester	Chaudière-Appalaches	357	Non-conforme	×			ŀ	1
	Annual control of the							

### > > > > > > > > > > × > > > > × > > > > 5 > > > > > > > > > > × Critères d'évaluation Séance exclusive > > > > > × > > > > > > > > > > × Au plus tard le 31 déc. > > > > > > > > > > > > > > > > > Ī ı PTI adopté > > > > > > > > > > × > × > > > × > > × Objectif de l'audit Non-conforme Non-conforme de l'adoption Non-conforme Non-conforme Non-conforme Conformité Non-conforme du PTI aux Non-conforme Non-conforme exigences légales Conforme **Population** 1 217 405 518 1384 1710 3 455 741 1 051 276 1 558 2 337 1 050 2 323 2 928 308 2 165 545 705 521 6 477 783 Région administrative Chaudière-Appalaches Chaudière-Appalaches Chaudière-Appalaches Chaudière-Appalaches Chaudière-Appalaches Chaudière-Appalaches Chaudière-Appalaches Bas-Saint-Laurent Centre-du-Québec Bas-Saint-Laurent Bas-Saint-Laurent Bas-Saint-Laurent Bas-Saint-Laurent Bas-Saint-Laurent Lanaudière Montérégie Montérégie Montérégie Montérégie Lanaudière Mauricie Paroisse de Saint-Octave-de-Métis Municipalité de Saint-Onésime-Municipalité de Saint-Pacôme Municipalité de Saint-Norbert-Municipalité de Saint-Patrice-Municipalité de Saint-Patrice-Municipalité de Saint-Nérée-Municipalité de Saint-Paulin Paroisse de Saint-Philémon Municipalité de Saint-Omer Municipalité de Saint-Paul-Municipalité de Saint-Paul-Municipalité de Saint-Paul-Municipalité de Saint-Paul-Paroisse de Saint-Norbert Municipalité de Saint-Paul Paroisse de Saint-Odilon-Ville de Saint-Pamphile Village de Saint-Noël Ville de Saint-Pascal Ville de Saint-Ours de-l'île-aux-Noix de-Bellechasse de-Cranbourne de-Sherrington de-Beaurivage Municipalité d'Arthabaska de-Montminy d'Abbotsford de-la-Croix d'Ixworth

# VINEXE 5

			Objectif de l'audit		Critèr	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant Ia séance
Municipalité de Saint-Philibert	Chaudière-Appalaches	358	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Saint-Philippe	Montérégie	7 318	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Saint-Philippe-de-Néri	Bas-Saint-Laurent	805	Conforme	>	>	>	>	See all the second
Ville de Saint-Pie	Montérégie	5 729	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Saint-Pie-de-Guire	Centre-du-Québec	459	Conforme	>	>	>	>	>
Village de Saint-Pierre	Lanaudière	301	Non-conforme	×	1	-	_	_
Paroisse de Saint-Pierre-Baptiste	Centre-du-Québec	529	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Pierre- de-Broughton	Chaudière-Appalaches	892	Conforme	>	a un advissable de la constantina della constant	>	>	>
Municipalité de Saint-Pierre- de-Lamy	Bas-Saint-Laurent	117	Non-conforme	>	***************************************	×	>	>
Paroisse de Saint-Pierre- de-la-Rivière-du-Sud	Chaudière-Appalaches	913	Non-conforme	>	>	>	>	×
Municipalité de Saint-Pierre- de-l'Île-d'Orléans	Capitale-Nationale	1 985	Non-conforme	×	- COMMONWED	ı	-	I
Municipalité de Saint-Pierre- les-Becquets	Centre-du-Québec	1 122	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Saint-Placide	Laurentides	1746	Non-conforme	>	×	×	>	>
Municipalité de Saint-Polycarpe	Montérégie	2 468	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Prime	Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 755	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Saint-Prosper	Chaudière-Appalaches	3 564	Conforme	>	>	<b>&gt;</b>	>	>
Municipalité de Saint-Prosper- de-Champlain	Mauricie	208	Non-conforme		>	>	>	×
Municipalité de Saint-Raphaël	Chaudière-Appalaches	2 356	Non-conforme	>	>	>	>	×
Ville de Saint-Raymond	Capitale-Nationale	11 001	Conforme	>	> 4	>	>	>
Ville de Saint-Rémi	Montérégie	8 968	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Rémi- de-Tingwick	Centre-du-Québec	451	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Saint-René	Chaudière-Appalaches	830	Non-conforme	>	>	×	×	×

# WINEXE 5

			Objectif de l'audit		Critic	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformite de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant la séance
Municipalité de Saint-René- de-Matane	Bas-Saint-Laurent	936	Non-conforme	>	>	>	>	×
Municipalité de Saint-Robert	Montérégie	1 795	Non-conforme	>		×	×	×
Municipalité de Saint-Robert- Bellarmin	Estrie	553	Non-conforme	×	<b>,</b>	Park	l	
Municipalité de Saint-Roch- de-l'Achigan	Lanaudière	5 492	Conforme	>	>	>		>
Paroisse de Saint-Roch- de-Mékinac	Mauricie	308	Non-conforme	×	1		_	I
Municipalité de Saint-Roch- de-Richelieu	Montérégie	2 375	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Roch- des-Aulnaies	Chaudière-Appalaches	096	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Roch-Ouest	Lanaudière	282	Conforme	>	>	>	>	
Municipalité de Saint-Romain	Estrie	704	Non-conforme	×		Manual Communication of the Co	_	
Paroisse de Saint-Rosaire	Centre-du-Québec	892	Non-conforme	×	ı			Addition Advantage of the second
Municipalité de Saint-Samuel	Centre-du-Québec	779	Non-conforme	×		-	ı	
Municipalité de Saints-Anges	Chaudière-Appalaches	1161	Non-conforme	<b>&gt;</b>	And the second s	***************************************	>	×
Ville de Saint-Sauveur	Laurentides	11 112	Conforme	>	>	>	A sili mily or A sili	>
Municipalité de Saint-Sébastien	Estrie	664	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Saint-Sébastien	Montérégie	725	Non-conforme	>	×	×	×	×
Paroisse de Saint-Sévère	Mauricie	317	Non-conforme	>	>	×	>	>
Paroisse de Saint-Séverin	Chaudière-Appalaches	278	Non-conforme	×	I	l	The state of the s	
Paroisse de Saint-Séverin	Mauricie	841	Non-conforme	×		1	E	To the state of th
Paroisse de Saint-Siméon	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 196	Non-conforme	×	-	-	1	-
Municipalité de Saint-Siméon	Capitale-Nationale	1 128	Non-conforme	×		1017 A TOTAL	-	
Municipalité de Saint-Simon	Montérégie	1 436	Conforme	>	>	<b>&gt;</b>	>	>
Municipalité de Saint-Simon- de-Rimouski	Bas-Saint-Laurent	431	Non-conforme	>	>	×	>	>
	With the second							

# VINEXE 5

Municipalité         Région administrative         Population de l'adoption du P11 aux adopte les saint-Simon         Région administrative         Propulation de l'adoption et l'égales         Part augustration et l'égales         Chaudière Appaiaches         611         Non-conforme         V         V           Municipalité de Saint-Simon         Chaudière-Appaiaches         506         Non-conforme         X				Objectif de l'audit		Critè	Critères d'évaluation	ation	
e de Saint-Sinnon- Salonte-Mapalaches Salonte-Maryrs Centre-du-Québec Saint-Stanislas Mauricie Saint-Stanislas Monrérégle Saint-Stanislas Monrérégle Saint-Stanislas Saguenay-Lac-Saint-Jean Saguenay-Lac-Saint-Jubalde Sag	Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.		Avis public donné	Au moins 8 jours avant Ia séance
é de Saint-Sixte         Outaouals         506         Non-conforme         Centre-du-Québec         280         Non-conforme         Centre-du-Québec         Centre-du-Québec         280         Conforme         Centre-du-Québec         Centre-du-Québec         Conforme         Centre-du-Québec         Centre-du-Québec         Centre-du-Québec         782         Conforme         Centre-du-Québec         Centre-du-Québec         Centre-du-Québec         Centre-du-Québec         Centre-du-Québec         Centre-du-Québec         782         Conforme         Centre-du-Québec	Municipalité de Saint-Simon- les-Mines	Chaudière-Appalaches	611	Non-conforme	>	>	>	×	×
e de Saint-Stanislas Mauricie 280 Non-conforme X – e de Saint-Stanislas Mauricie 280 Conforme	Municipalité de Saint-Sixte	Outaouais	506	Non-conforme	>	>	×	>	×
é de Saint-Stanislas         Mauricie         995         Conforme         Conforme           é de Saint-Stanislas         Saguenay-Lac-Saint-Jean         374         Non-conforme         Conforme	Paroisse de Saints-Martyrs- Canadiens	Centre-du-Québec	280	Non-conforme	×	I	1		-
Saguenay-Lac-Saint-Jean         374         Non-conforme            Montérégie         1 769         Conforme            Lanaudière         3 395         Non-conforme            Centre-du-Québec         782         Conforme            Chaudière-Appalaches         1 023         Non-conforme            Montérégie         1 565         Conforme            Montérégie         1 565         Conforme            Chaudière-Appalaches         695         Non-conforme            Chaudière-Appalaches         695         Non-conforme            Capitale-Nationale         2 279         Non-conforme            Capitale-Nationale         1 436         Non-conforme            Capitale-Nationale         1 438         Non-conforme            Capitale-Nationale         1 523         Conforme            Capitale-Nationale         1 357         Non-conforme            Capitale-Nationale         1 357         Non-conforme	Municipalité de Saint-Stanislas	Mauricie	995	Conforme	>	>	>	>	>
Montérégie         1 769         Conforme         Conforme           Lanaudière         3 395         Non-conforme         Conforme           Centre-du-Québec         782         Conforme         Conforme           Chaudière-Appalaches         1 023         Non-conforme         Conforme           Bas-Saint-Laurent         426         Non-conforme         Conforme           Chaudière-Appalaches         695         Non-conforme         Conforme           Chaudière-Appalaches         695         Non-conforme         Conforme           Capitale-Nationale         279         Non-conforme         Conforme           Capitale-Nationale         1 436         Non-conforme         Conforme           Capitale-Nationale         1 436         Non-conforme         Conforme           Capitale-Nationale         1 523         Conforme         Conforme           Capitale-Nationale         1 523         Conforme         Conforme           Capitale-Nationale         1 357         Non-conforme         Conforme           Capitale-Nationale         1 357         Non-conforme         Conforme	Municipalité de Saint-Stanislas	Saguenay-Lac-Saint-Jean	374	Non-conforme	>	>	×	>	>
Lanaudière         3 395         Non-conforme         Contorne           Centre-du-Québec         782         Conforme         Conforme           Chaudière-Appalaches         1 023         Non-conforme         Conforme           Montérégie         786         Conforme         Conforme           Montérégie         1 565         Conforme         Conforme           Chaudière-Appalaches         695         Non-conforme         Conforme           Chaudière-Appalaches         3 495         Non-conforme         Conforme           Chaudière-Appalaches         279         Non-conforme         Conforme           Capitale-Nationale         1 436         Non-conforme         Conforme           Capitale-Nationale         1 436         Non-conforme         Conforme           Capitale-Nationale         1 353         Conforme         Conforme           Capitale-Nationale         1 357         Non-conforme         Conforme           Capitale-Nationale         1 357         Non-conforme         Conforme	Municipalité de Saint-Stanislas- de-Kostka	Montérégie	1 769	Conforme	>	>	>	>	>
Centre-du-Québec         782         Conforme         Conforme           Chaudlère-Appalaches         1 023         Non-conforme         Chaudlère-Appalaches           Montérégie         786         Conforme         X           Montérégie         1 565         Conforme         X           Chaudière-Appalaches         695         Non-conforme         X           Lanaudière         279         Non-conforme         X           Capitale-Nationale         1 436         Non-conforme         X           Capitale-Nationale         1 436         Non-conforme         X           Capitale-Nationale         1 435         Conforme         X           Capitale-Nationale         1 523         Conforme         X           Capitale-Nationale         1 357         Non-conforme         X           Capitale-Nationale         1 357         Non-conforme         X           Capitale-Nationale         1 357         Non-conforme         X	Paroisse de Saint-Sulpice	Lanaudière	3 395	Non-conforme	>	>	>	×	×
Chaudière-Appalaches1023Non-conformeCMontérégie786ConformeXBas-Saint-Laurent426Non-conformeXMontérégie1565ConformeXChaudière-Appalaches695Non-conformeXLanaudière3495Non-conformeXSaguenay-Lac-Saint-Jean669ConformeXCapitale-Nationale279Non-conformeXCapitale-Nationale1436Non-conformeXCapitale-Nationale1436Non-conformeXCapitale-Nationale1353ConformeXCapitale-Nationale1357Non-conformeXCapitale-Nationale1357Non-conformeX	Municipalité de Saint-Sylvère	Centre-du-Québec	782	Conforme	>	>	>	>	>
Montérégie         786         Conforme         Conforme           Bas-Saint-Laurent         426         Non-conforme         X           Montérégie         1 565         Conforme         X           Chaudière-Appalaches         695         Non-conforme         X           Lanaudière         279         Non-conforme         X           Capitale-Nationale         1 436         Non-conforme         X           Capitale-Nationale         1 436         Non-conforme         X           Capitale-Nationale         1 435         Conforme         X           Capitale-Nationale         1 353         Conforme         X           Capitale-Nationale         1 357         Non-conforme         X           Capitale-Nationale         1 357         Non-conforme         X	Municipalité de Saint-Sylvestre	Chaudière-Appalaches	1 023	Non-conforme	>	>	×	>	>
Bas-Saint-Laurent426Non-conformeXMontérégie1 565ConformeXChaudière-Appalaches695Non-conformeXLanaudière3 495Non-conformeXSaguenay-Lac-Saint-Jean669ConformeXCapitale-Nationale279Non-conformeXCapitale-Nationale1 436Non-conformeXCapitale-Nationale1 436Non-conformeXCapitale-Nationale1 523ConformeXCapitale-Nationale1 357Non-conformeXCapitale-Nationale1 357Non-conformeXCapitale-Nationale1 357Non-conformeX	Municipalité de Saint-Télesphore	Montérégie	786	Conforme	>	>	>	>	>
Addreton     Montéréglie     1 565     Conforme     V       Saint-Théophile     Chaudière-Appalaches     695     Non-conforme     V       Saint-Thomas     Lanaudière     3 495     Non-conforme     V       Didyme     Saguenay-Lac-Saint-Jean     669     Conforme     V     V       nt-Thuribe     Capitale-Nationale     279     Non-conforme     X     -       saint-Uric     Capitale-Nationale     1 436     Non-conforme     X     -       Saint-Uric     Bas-Saint-Laurent     1 523     Conforme     V     V       nt-Urbain     Capitale-Nationale     1 357     Non-conforme     V     V       mt-Urbain     Capitale-Nationale     1 357     Non-conforme     V     V	Paroisse de Saint-Tharcisius	Bas-Saint-Laurent	426	Non-conforme	>	×	×	>	>
Chaudière-Appalaches695Non-conformeLanaudière3 495Non-conforme×Saguenay-Lac-Saint-Jean669Conforme×Capitale-Nationale279Non-conforme×Capitale-Nationale1 436Non-conforme×Capitale-Nationale1 413Non-conforme×Capitale-Nationale1 523ConformeCapitale-Nationale1 357Non-conformeMontérégie1 312Non-conforme	Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton	Montérégie		Conforme	>	>	**************************************	>	>
Saint-ThomasLanaudière3 495Non-conformeXSaguenay-Lac-Saint-Jean669Conforme<	Municipalité de Saint-Théophile	Chaudière-Appalaches	695	Non-conforme	>	The street and	×	>	>
DidymeSaguenay-Lac-Saint-Jean669ConformeConforment-ThuribeCapitale-Nationale279Non-conformeXsaint-Tite-Capitale-Nationale1 436Non-conformeXSaint-UhaldeCapitale-Nationale1 413Non-conformeXsaint-UhainCapitale-Nationale1 523ConformeXnt-UrbainCapitale-Nationale1 357Non-conformeXmt-UrbainMontérégie1 312Non-conformeX	Municipalité de Saint-Thomas	Lanaudière	3 495	Non-conforme	×	ı	1	1	
Capitale-Nationale       279       Non-conforme       X         Mauricie       3 680       Non-conforme       X         Capitale-Nationale       1 436       Non-conforme       X         Bas-Saint-Laurent       1 523       Conforme       X         Capitale-Nationale       1 357       Non-conforme       X         Montérégie       1 312       Non-conforme       X	Municipalité de Saint-Thomas-Didyme	Saguenay-Lac-Saint-Jean	699	Conforme	>	>	>	>	>
Mauricie     3 680     Non-conforme     X       Capitale-Nationale     1 436     Non-conforme     ~       Capitale-Nationale     1 523     Conforme     ~       Capitale-Nationale     1 357     Non-conforme     ~       Montérégie     1 312     Non-conforme     ~	Paroisse de Saint-Thuribe	Capitale-Nationale	279	Non-conforme	×		ı	1	
Capitale-Nationale 1436 Non-conforme X –  Capitale-Nationale 1523 Conforme ✓  Capitale-Nationale 1312 Non-conforme ✓  Capitale-Nationale 1312 Non-conforme ✓	Ville de Saint-Tite	Mauricie	3 680	Non-conforme	>	×	×	>	>
Capitale-Nationale1 413Non-conformeBas-Saint-Laurent1 523ConformeCapitale-Nationale1 357Non-conformeMontérégie1 312Non-conforme	Municipalité de Saint-Tite- des-Caps	Capitale-Nationale		Non-conforme	×	•	ı	•	<b> </b>
Bas-Saint-Laurent 1523 Conforme	Municipalité de Saint-Ubalde	Capitale-Nationale	1 413	Non-conforme	>	>	×	>	>
Capitale-Nationale 1357 Non-conforme V V Montérégie 1312 Non-conforme V V	Municipalité de Saint-Ulric	Bas-Saint-Laurent	1 523	Conforme	>	>	>	>	>
Montérégie 1312 Non-conforme 🗸 🗸	Paroisse de Saint-Urbain	Capitale-Nationale		Non-conforme	>	> Management	×	>	>
and the state of t	Municipalité de Saint-Urbain-Premier	Montérégie	1 312	Non-conforme	>	>	>	×	×

### **VANUEXE 5**

			Objectif de l'audit		Critèr	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant Ia séance
Municipalité de Saint-Valentin	Montérégie	451	Non-conforme	×	I	i	I	1
Municipalité de Saint-Valère	Centre-du-Québec	1 251	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Saint-Valérien	Bas-Saint-Laurent	840	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Valérien- de-Milton	Montérégie	1 788	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Vallier	Chaudière-Appalaches	1 086	Non-conforme	>	- Annual Community of the Community of t	×	>	>
Municipalité de Saint-Venant- de-Paquette	Estrie	100	Non-conforme	×	-		1	-
Municipalité de Saint-Vianney	Bas-Saint-Laurent	453	Non-conforme	>	>	>	×	*
Municipalité de Saint-Víctor	Chaudière-Appalaches	2 441	Non-conforme	<b>&gt;</b>	**************************************	×	×	×
Municipalité de Saint-Wenceslas	Centre-du-Québec	1147	Conforme	>		>	>	>
Municipalité de Saint-Zacharie	Chaudière-Appalaches	1 678	Non-conforme	×	E	ı		1
Municipalité de Saint-Zénon	Lanaudière	1 181	Non-conforme	>	>	×	>	>
Paroisse de Saint-Zénon- du-Lac-Humqui	Bas-Saint-Laurent	348	Conforme	**************************************	delication of the control of the con			>
Paroisse de Saint-Zéphirin- de-Courval	Centre-du-Québec	969	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Saint-Zotique	Montérégie	9 306	Non-conforme	>	>	>	>	XX
Ville de Salaberry-de-Valleyfield	Montérégie	42 957	Conforme	>	<b>&gt;</b>	>	>	>
Municipalité de Sayabec	Bas-Saint-Laurent	1 747	Conforme	>	>	>	>	
Ville de Schefferville	Côte-Nord	157	Municipalité exclue de la portée de l'audit	de la por	tée de l'audi	t - Note 5		
Ville de Scotstown	Estrie	498	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Scott	Chaudière-Appalaches	2 590	Non-conforme	>	>	>	×	×
Ville de Senneterre	Abitibi-Témiscamingue	2 759	Conforme	>	>	>	>	>
Paroisse de Senneterre	Abitibi-Témiscamingue	1152	Non-conforme	>		×	>	>
Village de Senneville	Montréal	973	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Sept-Îles	Côte-Nord	25 081	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Shannon	Capitale-Nationale	6 293	Conforme	>	>	>	<b>&gt;</b>	>

# VINEXE 5

			Objectif de l'audit		Critè	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PT! adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant Ia séance
Ville de Shawinigan	Mauricie	49 802	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Shawville	Outaouais	1 557	Non-conforme	×	I	•	1	1
Municipalité de Sheenboro	Outaouais	113	Non-conforme	×		1	1	1
Canton de Shefford	Estrie	7 409	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Shigawake	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	27.1	Non-conforme	×	<b>I</b>	1	1	1
Ville de Sorel-Tracy	Montérégie	35 160	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Stanbridge East	Estrie	857	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Stanbridge Station	Estrie	278	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Stanstead	Estrie	2 804	Non-conforme	>	>	>	×	×
Canton de Stanstead	Estrie	696	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Stanstead-Est	Estrie	619	Non-conforme	>	>	×	×	×
Municipalité de Stoke	Estrie	3114	Non-conforme	>	>	×	×	×
Cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury	Capitale-Nationale	9 367	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Stornoway	Estrie	529	Non-conforme	×	ı	1		-
Canton de Stratford	Estrie	938	Conforme	>	>	>	>	>
Village de Stukely-Sud	Estrie	1 187	Non-conforme	>	>	×	>	>
Ville de Sutton	Estrie	4 221	Conforme	>	>	>	>	>
Village de Tadoussac	Côte-Nord	908	Non-conforme	×	1	1	1	**************************************
Municipalité de Taschereau	Abitibl-Témiscamingue	919	Non-conforme	×	1		_	l
Ville de Témiscaming	Abitibi-Témiscamingue	2 339	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac	Bas-Saint-Laurent	4 935	Non-conforme	>	×	×	>	>
Municipalité de Terrasse-Vaudreuil	Montérégie	1 985	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Thetford Mines	Chaudière-Appalaches	25 644	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Thorne	Outaouais	456	Non-conforme	×	1	ı	1	_
Ville de Thurso	Outaouais	2 940	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Tingwick	Centre-du-Québec	1 440	Conforme	>	>	>	>	>

**№** 62

# **VANUEXE 5**

			Objectif de l'audit		Critèr	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant la séance
Municipalité de Tourville	Chaudière-Appalaches	593	Non-conforme	>	>	>	>	×
Canton de Trécesson	Abitibi-Témiscamingue	1 241	Conforme	>	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR	>	>	>
Municipalité de Très-Saint-Rédempteur	Montérégie	1 005	Non-conforme	×		Addition do de American de Ame	AAAAaaa AaAaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaa	
Paroisse de Très-Saint-Sacrement	Montérégie	1 241	Non-conforme	×				PRINTED AND AND AND AND AND AND AND AND AND AN
Village de Tring-Jonction	Chaudière-Appalaches	1 431	Conforme	>	>	>	<b>*************************************</b>	>
Ville de Trois-Pistoles	Bas-Saint-Laurent	3 128	Conforme	>		>	>	>
Municipalité de Trois-Rives	Mauricie	381	Non-conforme	×			_	
Municipalité d'Ulverton	Estrie	429	Non-conforme	×	1		1	1
Municipalité d'Upton	Montérégie	2 221	Conforme	>		>	>	
Municipalité de Val-Alain	Chaudière-Appalaches	973	Non-conforme	>	X	×	>	>
Municipalité de Val-Brillant	Bas-Saint-Laurent	916	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Valcourt	Estrie	2 169	Conforme	>	>	>	>	
Canton de Valcourt	Estrie	1 046	Conforme	>	>	>	>	>
Village de Val-David	Laurentides	5 441	Conforme	>	>	>	>	Anna Ana Ana Ana Ana Ana Ana Ana Ana Ana
Municipalité de Val-des-Bois	Outaouais	879	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Val-des-Lacs	Laurentides	741	Non-conforme	>	×	>	>	>
Municipalité de Val-des-Monts	Outaonais	12 551	Non-conforme	>	>	×	>	>
Ville de Val-des-Sources	Estrie	6 823	Non-conforme	>	>	>	>	×
Ville de Val-d'Or	Abitibi-Témiscamingue	33 024	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Val-Joli	Estrie	1 686	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Vallée-Jonction	Chaudière-Appalaches	1 856	Non-conforme	>	>	×	×	×
Municipalité de Val-Morin	Laurentides	3 040	Non-conforme	>		×	>	>
Municipalité de Val-Racine	Estrie	177	Non-conforme	×	J	1	ſ	1
Municipalité de Val-Saint-Gilles	Abitibi-Témiscamingue	168	Non-conforme	>	>	×	>	×
Ville de Varennes	Montérégie	21 478	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Vaudreuil-Dorion	Montérégie	42 053	Conforme	>	>	>	>	The state of the s

			Objectif de l'audit		Critèr	Critères d'évaluation	ation	
Municipalité	Région administrative	Population	Conformité de l'adoption du PTI aux exigences légales	PTI adopté	Au plus tard le 31 déc.	Séance exclusive	Avis public donné	Au moins 8 jours avant la séance
Village de Vaudreuil-sur-le-Lac	Montérégie	1 369	Municipalité exclue de la portée de l'audit - Note 4	e de la po	rtée de l'aud	it - Note 4		
Municipalité de Venise-en-Québec	Montérégie	1 839	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Verchères	Montérégie	5 790	Non-conforme	>	>	×	>	>
Ville de Victoriaville	Centre-du-Québec	47 796	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Ville-Marie	Abitibi-Témiscamingue	2 475	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Villeroy	Centre-du-Québec	473	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Waltham	Outaouals	381	Non-conforme	×	-	1	1	E
Village de Warden	Estrie	368	Non-conforme	>	>	>	×	×
Ville de Warwick	Centre-du-Québec	4 766	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Waterloo	Estrie	4816	Non-conforme	>	>	>	×	×
Ville de Waterville	Estrie	2 270	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Weedon	Estrie	2 634	Conforme	>	>	>	>	>
Canton de Wentworth	Laurentides	572	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Wentworth-Nord	Laurentides	1 510	Non-conforme	>	×	>	>	>
Canton de Westbury	Estrie	1 066	Non-conforme	×	ı	ı	_	1
Ville de Westmount	Montréal	21 152	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Wickham	Centre-du-Québec	2 629	Conforme	>	>	>	>	>
Ville de Windsor	Estrie	5 419	Non-conforme	>	>	>	>	×
Municipalité de Wotton	Estrie	1 425	Conforme	>	>	>	>	>
Municipalité de Yamachiche	Mauricie	2 902	Non-conforme	>	>	×	>	>
Municipalité de Yamaska	Montérégie	1 737	Conforme	>	>	>	>	>

La municipalité a fait l'objet de l'audit de performance portant sur l'information aux citoyens relative à la taxation, lequel a été publié en mars 2021.
 La municipalité a fait l'objet de l'audit de performance portant sur le processus budgétaire, lequel a été publié en juin 2021.

AUDIT DE CONFORMITÉ

<sup>3.</sup> Pour cette municipalité, le rapport financier est non requis ou la population est de moins de 30 habitants.

<sup>4.</sup> La municipalité faisait fobjet d'une administration provisoire, d'une tutelle ou d'un accompagnement de la Commission au cours de la période visée. 5. La municipalité est gérée par un administrateur de l'État.





Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

### (5.1) Dépôt de la liste des embauches

La mairesse procède au dépôt de la liste des embauches pour la période du 8 novembre au 6 décembre 2021.



### Ville de Saint-Lambert

LISTE DES EMBAUCHES ET NOMINATIONS

Période du 8 novembre au 6 décembre 2021

Date	Embauche ou nomination	Période d'embauche	Nom	Fonction	Direction / Service	Groupe	Statut
2021-11-08	Nomination	Indéterminé		Ouvvrier de parcs	Direction des travaux publics / Parcs et activités	col bleu	Régulier
2021-11-16	Embauche	Indéterminé		Ouvrier des travaux publics	Direction des travaux publics / Parcs et activités	Col bleu	Probation
2021-11-16	Embauche	Indéterminé		Ouvrier des travaux publics	Direction des travaux publics / Parcs et activités	col bleu	Probation
2021-11-22	Embauche	Indéterminé		Ouvrier des travaux publics	Direction des travaux publics / Parcs et activités	col bleu	Temporaire
2021-11-22	Ré-embauche	Indéterminé		Ouvrier des travaux publics	Direction des travaux publics / Voirie	Col bleu	Probation
2021-11-22	Ré-embauche	Indéterminé		Ouvrier des travaux publics	Direction des travaux publics / Voirie	Col bleu	Probation
2021-12-04	Ré-embauche	Indéterminé		Surveillant de patinories extérieures	Direction de la culture et des loisirs / loisirs et vie communautaire	col bleu	Temporaire
2021-12-04	Ré-embauche	Indéterminé		Surveillant de patinories extérieures	Direction de la culture et des loisirs / loisirs et vie communautaire	col bleu	Temporaire
2021-12-04	Embauche	Indéterminé		Surveillant de patinories extérieures	Direction de la culture et des loisirs / loisirs et vie communautaire	Col bleu	Temporaire
2021-12-04	Embauche	Indéterminé		Surveillante de patinoire intérieure	Direction de la culture et des loisirs / loisirs et vie communautaire	col blanc	Temporaire
2021-12-04	Embauche	Indéterminé		Surveillant de patinories extérieures	Direction de la culture et des loisirs / loisirs et vie communautaire	Col bleu	Temporaire
2021-12-06	Embauche	Indéterminé		Préposée aux permis	Direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement/ Service UPI	col blanc	Probation

Approuvé par:

Mélissa Mercure, Directrice des ressources humaines



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.1) Contrat 21ENV02 - Achat regroupé de bacs et mini-bacs de cuisine en 2022

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2021, le conseil a accepté de participer à un contrat d'achat regroupé avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ), relativement à la fourniture de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2022 (résolution n° 2021-07-241);

DE CONCLURE le contrat nº 21ENV02 ayant pour objet la fourniture et la livraison en 2022 de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles avec l'entreprise *IPL North America inc.*, sur la base des prix unitaires et autres modalités apparaissant au contrat pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022;

D'IMPUTER la dépense de 77 740,98 \$, toutes taxes comprises, au Programme de paiement comptant progressif;

D'AUTORISER la cheffe de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux ou, en cas d'absence, la superviseure à l'approvisionnement, à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.2) Contrat 22DAPP01 - Maintenance et soutien technique du système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB)

D'ADJUGER le contrat de services n° 22DAPP01 ayant pour objet la maintenance et le soutien technique du système intégré de gestion de bibliothèque à *InMédia Technologies inc.*, sur la base des prix annuels apparaissant sur la proposition LAMB2022; la valeur du contrat pour une durée de trois ans étant de 54 981,36 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense totale au poste budgétaire 02-133-00-414;

D'AUTORISER la cheffe de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux ou, en cas d'absence, la superviseure à l'approvisionnement, à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution;



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.3) Adhésion au regroupement d'achats de pneus avec l'UMQ et le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement d'achats de pneus;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire adhérer à ce regroupement d'achats de pneus (pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

QUE la Ville confie, à l'UMQ, le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents pneus nécessaires aux activités de la ville.

QUE la Ville consent à ce que l'UMQ délègue au CAG, l'exécution du processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat.

QUE la Ville confirme son adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par le CAG pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2025.

QUE la Ville s'engage à compléter dans les délais fixés, les quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin via la plateforme LAC du CAG;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

QUE la Ville reconnaît que, selon la politique administrative du CAG, il percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0,6 % versé au CAG et 0,4 % à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus.

QUE la Ville reconnaît, selon la politique administrative du CAG, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CAG et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement de 500 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce regroupement d'achats de pneus et bénéficier de l'ensemble des regroupements d'achats offerts par le CAG.

D'IMPUTER la dépense d'un montant maximal de 68 985 \$ pour la durée du contrat de 3 ans au poste budgétaire n° 02-891-00-647.

D'AUTORISER la cheffe de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux ou, en cas d'absence, la superviseure à l'approvisionnement, à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.4) Appel d'offres 21GREF03 - Webdiffusion des séances du conseil

D'ADJUGER le contrat nº 21GREF03 ayant pour objet la webdiffusion des séances du conseil à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit 2733013 Canada inc. sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale pour la période initiale du contrat soit du 1er janvier au 31 décembre 2022 étant estimée à 26 214,30 \$, toutes taxes comprises.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-111-00-341.

D'AUTORISER la cheffe de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux ou, en cas d'absence, la superviseure à l'approvisionnement à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



APPEL D'OFFRES N°: 21GREF03

### PROCES-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS

APPEL D'OFF	FRES N°: 21GREF03	PUBLIC 🗵	INVITATION	
OBJET:	Webdiffusion des séances	s du conseil		
UNITÉ ADMI	N. RESPONSABLE : Division (	de l'approvision	nement et des p	rojets spéciaux
Je, soussigné	, certifie par la présente que t, nous avons reçu les soumi	e, suite à la dema	ande de soumis	
9	SOUMISSIONNAIRES		MONTANT SO	DUMISSIONNÉ
Service	e Webdiffusion		28 456	315
Sylvan	n Gagnon pkoto	ographe	41 391	
_	63 Canada Inc		26 973	148
Studio	Viau Inc.	9	29 437	04\$
27330	13 Canada Inc./h	FT Comm.	26 214,	30\$
Celles-ci ont é loi.	té officiellement ouvertes, c	onformément a	ux procédures p	révues par la
EN FOI DE QU	OI, j'ai signé à Saint-Lambert	: le <u>30 no</u>	vembre	2021
Étaient préser	nts:			
S.Fo.	Ile l'ouverture	Signature		
<u>G. Car7</u> Témoin	tier	Signature	( Cartie)	( <u>)</u>
<u>NATUS 1</u> Témoin	is Brissin	Signature	mosors	



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.5) Entente de responsabilité d'appariteur aux plateaux sportifs avec l'Association de soccer de Saint-Lambert

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 15 février 2021, le conseil a approuvé la conclusion d'une entente de responsabilités d'appariteur aux plateaux sportifs avec l'*Association de soccer de Saint-Lambert* pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 28 février 2022 avec deux options de renouvellement d'un an chacune (résolution nº 2021-02-46);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Division des loisirs et de la vie communautaire quant au renouvellement de l'entente pour un an;

DE RENOUVELER l'entente de responsabilités d'appariteur aux plateaux sportifs avec l'Association de soccer de Saint-Lambert pour la période du 1er mars 2022 au 28 février 2023, au montant total de 68 920,55 \$, toutes taxes comprises.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-722-00-529.

D'AUTORISER la cheffe de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux ou, en cas d'absence, la superviseure à l'approvisionnement, à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.6) Contrat 20TP02 - Service d'entretien ménager de trois bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, le conseil a adjugé un contrat pour les services d'entretien ménager de trois bâtiments municipaux à l'entreprise Service d'entretien Vimont inc. pour la période du 1<sup>er</sup> février 2021 au 31 janvier 2022 avec quatre options de renouvellement d'un an chacune (résolution n° 2020-12-368);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des travaux publics quant au renouvellement du contrat pour un an;

DE RENOUVELER le contrat nº 20TP02 ayant pour objet le service d'entretien ménager de trois bâtiments municipaux avec l'entreprise *Service d'entretien Vimont inc.*, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 janvier 2023, pour une valeur estimée de 119 381,69 \$, toutes taxes comprises.

D'IMPUTER la dépense au budget d'exploitation.

D'AUTORISER la cheffe de la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* ou, en cas d'absence, la superviseure à l'approvisionnement, à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

### (7.1) Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

D'ÉTABLIR comme suit le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022 :

- le lundi 17 janvier à 19 h 30;
- le lundi 14 février à 19 h 30;
- le lundi 21 mars à 19 h 30;
- le lundi 11 avril à 19 h 30:
- le lundi 16 mai à 19 h 30;
- le lundi 13 juin à 19 h 30;
- le lundi 4 juillet à 19 h 30;
- le lundi 22 août à 19 h 30;
- le lundi 19 septembre à 19 h 30;
- le lundi 17 octobre à 19 h 30;
- le lundi 14 novembre à 19 h 30;
- le lundi 5 décembre à 19 h 30.



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.2) Dépôt - Rapport annuel sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 18 février 2019, le conseil a adopté le *Règlement 2019-169 sur la gestion contractuelle* (résolution n° 2019-02-042)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19), la Ville doit déposer, au moins une fois l'an lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de ce règlement.

Il est procédé au dépôt du rapport annuel sur l'application du *Règlement sur la gestion contractuelle* 2019-2020.



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.3) Dépôt du rapport annuel et des états financiers de la Corporation de développement économique de Saint-Lambert pour l'année 2020

Il est procédé au dépôt du rapport annuel et des états financiers de la Corporation de développement économique de Saint-Lambert pour l'année 2020.

### CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT

### Document administratif 31 décembre 2020

Section 1 - États financiers

Section 2 - Documents fiscaux

Section 3 - Balance de vérification

# SECTION

1

### CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT

### États financiers au 31 décembre 2020

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats et actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	.8
Notes complémentaires	0. 12



### Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton SENGRU, Bureau 301 160; rue Principale Granby (Québec) J2G 2V6

Aux administrateurs de CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT

T 450 375-4400

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020 et les états des résultats et actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits d'activités dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits d'activité, de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019, de l'actif à court terme aux 31 décembre 2020 et 2019 et de l'actif net aux 1er janvier 2020 et 2019 et aux 31 décembre 2020 et 2019. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Cholot Grant Mounton S.E. N.C. R. L.

Granby Le 31 mars 2021

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique nº A125850

#### Résultats et actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020	2019
Produits	\$	\$
Apport - Subvention de fonctionnement - Ville de Saint-Lambert	239 180	300 000
Apport - Subvention salariale d'urgence du Canada Apport - Programme compte d'urgence pour les entreprises	14 232	000 000
canadiennes	10 000	
Apport - Subvention de fonctionnement - Fédérale	4 175	3.415
Activités	6 301	5 490
	273 888	308 905
Charges		
Salaires et charges sociales	79 847	78 480
Activités et événements	58 262	65 855
Communications	23 658	20 599
Fête de Saint-Lambert	15 676	126 038
Honoraires professionnels	10 005	15 452
Soutien administratif	3 619	1 523
Cotisations	940	515
Frais de bureau	789	821
Représentation	449	879
Formation	444	3 268
Assurances	329	241
Frais bancaires	283	201
Créances douteuses (recouvrées)	1 205	(2 149)
	195 506	311 723
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	78 382	(2 818)
Actif net au début	42 651	45 469
Actif net à la fin	121 033	42 651

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

#### Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

	And the second of the second o	
ACTIVITÉS DE FONOTIONAL-	<u>2020</u>	2019 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	·	•
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	78 382	(2 818)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	(30 113)	(4 183)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	48 269	(7 001)
Emprunt à long terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement	20.000	
Attermentation (direction)	<u> </u>	
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse Encaisse au début	78 269	(7 001)
	<u>36 560</u>	43 561
Encaisse à la fin	114 829	36 560

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

#### Situation financière

au 31 décembre 2020

	<u> </u>	
	2020	
ACTIF	<b>(</b>	\$
Court terme Encaisse		
Comptes clients et autres créances (note 4)	114 829	
Frais payés d'avance	42 536 3 479	
	<del></del>	
	160 844	48 730
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonct Produits reportés		
· / · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	4 885	
Long terme	9 811	6 079
Dette à long terme (note 6)	30_000	
ACTIE MET MON AFEROTÉ	39 811	6 079
ACTIF NET NON AFFECTÉ	121 033	42 651
	160 844	48 730
Les notes complémentaires font partie intégrante des états fil	nanciers.	
Pour le conseil,		
Administrateur	Administrateur	<del></del> .

#### Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

#### 1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif de favoriser le développement économique de la Ville de Saint-Lambert. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur les revenus.

L'existence de l'organisme dépend de l'obtention continue de subventions auprès de la Ville de Saint-Lambert.

#### 2 - INCIDENCES RÉSULTANT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

En mars 2020, le décret d'un état de pandémie de COVID-19 et les nombreuses mesures mises en place par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour protéger la population ont eu des effets sur les activités de l'organisme. Ces mesures ont notamment entraîné l'annulation de l'édition 2020 de l'activité Fête de Saint-Lambert. Cette crise est susceptible d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures. À la date de mise au point définitive des états financiers, la direction n'était pas en mesure d'évaluer le rythme auquel les activités de l'organisme reviendront à la normale ni les incidences financières de ces évènements pour le moment.

#### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

#### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Constatation des produits

#### **Apports**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

L'organisme a choisi de ne pas comptabiliser les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

#### Activités

Les produits provenant des activités sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les activités ont eu lieu, que le prix des activités est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

#### Actifs et passifs financiers

#### Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée des coûts de transaction afférents.

#### Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

#### Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES		
	2020	2019
Comptes clients Taxes à la consommation à recevoir Apport à recevoir - Ville de Saint-Lambert Apport à recevoir - Subvention salariale d'urgence du Canada	\$ 4 325 1 162 26 357 11 852	\$ 7 459 505
Provision pour créances douteuses	43 696 1 160	7 964 1 981
	42 536	5 983
5 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTION	INEMENT 2020	2019
Comptes fournisseurs et charges à payer Salaires et charges sociales à payer	\$ 577 4 349 4 926	\$ 1 531 4 068 5 599
6 - DETTE À LONG TERME		
	<u>2020</u> \$	2019 \$
Emprunt, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022	30 000	

L'organisme a bénéficié d'un emprunt de 40 000 \$ en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si l'organisme rembourse un montant totalisant 30 000 \$ de l'emprunt d'ici le 31 décembre 2022, aucune autre somme ne sera remboursable. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et sera remboursable à l'échéance le 31 décembre 2025.

Étant donné que l'aide gouvernementale de 10 000 \$ n'est pas remboursable si l'organisme rembourse le montant de 30 000 \$ d'ici le 31 décembre 2022, ce montant a été constaté aux résultats au moment de l'octroi à titre d'apports.

#### 7 - RISQUES FINANCIERS

#### Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances (excluant les taxes à la consommation à recevoir) étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

#### Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

#### 7 - RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.





# TABLE DES MATIÈRES

Mot du président	03
ABC de la CDE	04
Conseil d'administration	05
Portraits	06
Mission, mandat et objectifs	08
Territoire et clientèles	10
Comités	11
Comité stratégique	12
Comité visibilité et promotion	14
Comité rayonnement commercial	19
Implications diverses	23
COVID-19 et plan de relance	24
Budget annuel	25
Message d'au revoir du président	26
Annexes	27
Annexe A: réseaux sociaux (statistiques)	27
Annexe B: liste des nouvelles places d'affaires	30



# MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2020 a révélé plus que jamais notre capacité d'adaptation, notre résilience et notre créativité. La Corporation de développement économique (CDE) que je représente n'a ménagé aucun effort afin de soutenir les 600 commerces et entreprises de Saint-Lambert, ces piliers de notre économie locale.

Grâce au soutien financier de la ville, l'apport bénévole des treize membres de notre conseil d'administration et celui de la responsable du développement commercial, madame Julie-Marie Domenjoz, la CDE a poursuivi sa mission qui fait de Saint-Lambert, un milieu de vie unique et une destination commerciale de choix.

Malgré un contexte pandémique hors de l'ordinaire, la CDE a multiplié les actions et les nouvelles initiatives commerciales, tout en s'assurant de faire croître notre présence sur les réseaux sociaux afin d'assurer la visibilité de la communauté des gens d'affaires.

Par nos efforts constants, nous avons également incité les citoyens à percevoir l'achat local comme une responsabilité collective impliquant l'avenir de tous.

Après six ans à la présidence de la CDE, je quitte mon poste sur une note d'espoir avec l'intime conviction que de meilleurs jours nous attendent. J'ai été honoré de défendre les intérêts économiques et commerciaux d'une ville aussi exceptionnelle que Saint-Lambert.

Bon succès à tous,

Vincent Trudel



### ABC DE LA CDE

La Corporation de développement économique est un organisme à but non lucratif composé de bénévoles, dont son président, Vincent Trudel, ainsi que les 13 membres qui forment le conseil d'administration.

Nous sommes d'abord des citoyens, des gens issus du monde des affaires et du domaine municipal ayant à cœur l'intérêt de nos entrepreneurs. Une employée, Julie Domenjoz, conseillère au développement économique et commercial, assure la coordination, le suivi et la concrétisation de nos actions.

Chaque commerçant est un moteur de vitalité économique. La CDE est là pour les écouter, leur donner une voix et les soutenir activement au meilleur de ses capacités.

Parmi les nombreuses réalisations de la CDE, il y a bien sûr les populaires fêtes de Saint-Lambert de même que plusieurs initiatives qui ont pour but de faire rayonner notre ville où il fait si bon vivre.





### CONSEIL D'ADMINISTRATION

13 MEMBRES répartis en trois catégories en date de mai 2019 : affaires (7), citoyens (3) et municipale (3)

#### **CATÉGORIE AFFAIRES**

Wesner Charles, Épicerie Alimentari Frédéric Laurier, Crosstree Capital Partners Audrey Martineau-Dumas, Les Assoiffés Mauricio Ramirez, Pluri Congrès Alain Vandal, Bonbons, Noix et Cie Robert Taylor, Les Magasins Taylor Vincent Trudel (*président*), propriétaire immobilier

#### **CATÉGORIE CITOYENNE**

Richard Jean-Baptiste, Sidlee Caroline Senay, Englobe Pierre B. Paquin (*vice-président*)

#### **CATÉGORIE MUNICIPALE**

David Bowles (*conseiller*) Georges Pichet (*directeur général*) Brigitte Marcotte (*conseillère*)

Nous sommes heureux d'accueillir Audrey Martineau-Dumas et Alain Vandal. Nous remercions aussi sincèrement **Sylvie Joanisse** pour sa contribution. Elle a quitté le conseil en fin d'année 2020.



Richard Jean-Baptiste

Président du comité vision stratégique



Caroline Senay

Présidente du comité visibilité & promotion



Alain Vandal

Président du comité rayonnement commercial



Vincent Trudel

Président de la CDE



Julie Domenjoz

Conseillère au développement commercial et économique

En 2020, les membres se sont réunis à huit reprises lors de séances ordinaires et lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 28 octobre 2020.



# Portrait complet de Vincent Trudel

président de la CDE

#### VINCENT TRUDEL

#### Le devoir de soutenir nos commerçants



Vincent Trudel est un ardent défenseur de l'achat local et de tous ces commerces qui font rayonner Saint-Lambert bien au-delà de ses frontières. À la barre de la Corporation de développement économique de Saint-Lambert (CDE) depuis 2015, l'homme d'affaires est convaincu que les commerces de la ville sont de puissants moteurs de vitalité économique.

Ces commerçants qui travaillent avec cœur contribuent à la qualité de vie d'une communauté. Parfois mal menés, ces entrepreneurs devraient plutôt être soutenus, appréciés et encouragés, croit fermement le président de la CDE.

« Avant d'aller magasiner un article ou un service à l'extérieur de la ville, il faut tous se demander si on ne pourrait pas le retrouver chez nous, dans les quatre zones commerciales de Saint-Lambert », défend Vincent Trudel. SI ON NE POURRAIT PAS LE RETROUVER CHEZ NOUS, DANS LES QUATRE ZONES COMMERCIALES DE SAINT-LAMBERT », DÉFEND VINCENT TRUDEL.

#### Moteur de vitalité économique et sociale

Le président de la CDE souhaite que les citoyens prennent davantage conscience des risques économiques que prennent ces gens qui investissent à Saint-Lambert.

« Un commerçant paie des taxes, maintient des infrastructures et des salaires en plus de contribuer au dynamisme d'une artère commerciale. Soutenir nos commerçants, c'est plus qu'une responsabilité sociale : c'est un devoir », tranche-t-il.

C'est en entendant certaines critiques à l'endroit des commerçants que Vincent Trudel a décidé de s'impliquer, comme il l'explique : « Je trouvais injuste qu'on s'en prenne aux commerçants. Certains passent la journée dans leur boutique, travaillent fort et contribuent à faire de notre ville ce qu'elle est. »

Alors, comment aider nos commerçants et nos gens d'affaires? Cette question motive chaque geste posé par la CDE de Saint-Lambert, une organisation créée par la Ville et dont le conseil d'administration est composé de 13 personnes, des bénévoles tout comme son président.

« La nouvelle réalité économique, c'est que nos commerçants se battent contre le DIX30 et le commerce en ligne, poursuit Vincent Trudel. Si notre centre-ville se vide et que Saint-Lambert perd 10-12 commerces, c'est la vitalité économique de la ville qui en souffrira. Ce qui se passe sur la rue Saint-Denis à Montréal, est-ce que c'est ça qu'on veut ici ? Moi, non! »

#### Trouver de tout, ou presque, à Saint-Lambert

La CDE doit jouer un rôle de catalyseur sans s'éparpiller, sans se prendre pour un département de la culture ou des loisirs, croit son président. Sa mission est de soutenir le développement économique et commercial de Saint-Lambert dans la mesure de ses moyens. Avec un budget annuel de 300 000 \$, la CDE évalue à 5,7 M\$ le retour sur l'investissement, soit le montant des taxes que paient les commercants.

La CDE a également le mandat de réaliser les fêtes de Saint-Lambert, un rendez-vous apprécié des citoyens et dont les retombées économiques sont importantes pour la majorité des commercants.

« Saint-Lambert a tout ce qu'il faut pour attirer le commerce de proximité, martèle Vincent Trudel. Il faut créer les conditions favorables pour que les gens retiennent que faire un tour à Saint-Lambert est une expérience enrichissante », conclut-il.



# Portrait complet de Julie-Marie Domenjoz

conseillère au développement commercial et économique de la CDE

#### **PASSIONNÉE** DE SAINT-LAMBERT

Lorsque Julie-Marie Domenjoz parle de Saint-Lambert, la conseillère en développement économique et commercial n'a que des éloges pour la ville qu'elle représente.

Embauchée en 2016 par la Corporation de développement économique (CDE), elle accompagne les gens d'affaires dans les étapes de leur projet. Elle défend ainsi les intérêts de près de 600 entreprises. Sa mission : créer des opportunités, dynamiser l'espace urbain et augmenter le pouvoir d'attraction de la ville.

#### Une passion familiale

Julie-Marie Domenjoz a grandi à Marcoussis, en banlieue de Paris, un village de quelque 8000 âmes où tout le monde se connaît. « J'ai retrouvé à Saint-Lambert le même esprit d'une ville où les gens sont tricotés serré, avec tous ces extraordinaires commerces de proximité », confie-t-elle.

Très tôt, elle est exposée aux enjeux touchant la collectivité. Passionnés de culture et d'architecture, ses parents s'impliquent dans leur communauté. Son père est adjoint du maire de Marcoussis et conseiller en urbanisme.

Dès ses 20 ans, Julie-Marie s'implique dans la transformation de la salle multifonctionnelle de son village en cinéma municipal, un lieu toujours très fréquenté. À cette époque, elle termine des études universitaires en communication et déniche un premier emploi dans une agence de pub à Paris.

Elle est alors tentée par l'aventure et les voyages. En 1998, elle débarque à Montréal. C'est le coup de foudre pour la métropole et l'accueil chaleureux des Québécois. Elle reviendra deux ans plus tard pour s'y installer.

Elle travaille d'abord pour l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) en technologies de l'information et de la communication, puis suit une formation de courtier immobilier, un métier qu'elle exerce pendant plus de 10 ans.

Julie-Marie suit également un cours



de courtier hypothécaire, obtient une certification comme agente d'assurance de dommages à l'Autorité des marchés financiers (AMF) et, plus récemment, un diplôme de deuxième cycle en gestion du développement local à l'Université de Sherbrooke. Lorsqu'elle s'installe à Saint-Lambert avec sa famille en 2007, elle s'implique au niveau communautaire et en tant qu'entrepreneure et s'implante en affaires sur l'avenue Victoria en ouvrant un bureau de courtage hypothécaire.

#### Ensemble, c'est tout

Ces expériences lui permettent d'accomplir de belles réalisations, dont la création de l'image de marque du centre-ville Le Village urbain, l'organisation du débat préélectoral des candidats à la mairie de 2018, l'implantation d'un blogue et les maisonnettes du village. « La CDE se veut la bougie d'allumage de la vitalité commerciale de notre communauté », résume-t-elle.

« Les entrepreneurs sont les forces vives de la ville, mais ils travaillent 70 heures par semaine et se connaissent trop peu. Je veux les rassembler davantage et faire rayonner leurs entreprises. Ensemble, on est plus forts! »

Julie-Marie a encore des projets plein la tête. Elle aimerait voir l'art urbain partout dans la ville et souhaite, entre autres, implanter des programmes pour jeunes entrepreneurs. « On a ici un cadre de vie extraordinaire et tous les ingrédients pour réaliser la ville de nos rêves », conclut-elle.

VOUS AVEZ LA FIBRE ENTREPRENEURIALE ET VOUS SOUHAITEZ CONCRÉTISER UN PROJET D'AFFAIRES? COMMUNIQUEZ AVEC NOUS! 450 466-3889, POSTE 3352 • INFO@URBAIN.SAINT-LAMBERT.CA



### MISSION, MANDAT ET OBJECTIFS

La Corporation de développement économique (CDE) de Saint-Lambert est un organisme à but non lucratif dont le mandat consiste à favoriser le développement économique et commercial de Saint-Lambert. Ses objectifs sont, entre autres, de :

- Mettre en œuvre des moyens d'actions et des stratégies pour favoriser l'achat local, notamment au travers d'événements majeurs, la mise en place d'activités commerciales, de campagnes promotionnelles, etc.
- Déployer l'image de marque du Village Urbain UNIQUE au Québec et miser sur ses points distinctifs : culture, gastronomie et communauté pour assurer un plus grand rayonnement régional.
- Créer une synergie plus forte en favorisant les consultations, les implications et les communications entre tous les acteurs de la communauté pour augmenter le sentiment d'appartenance et offrir un environnement toujours plus dynamique, dans une perspective de développement durable.
- Émettre des recommandations quant à l'aménagement pour favoriser l'attractivité du centre-ville.
- Peut être consultée sur les grandes orientations économiques et commerciales.





### MISSION, MANDAT ET OBJECTIFS

(SUITE)

#### **SOUTENIR L'ACHAT LOCAL**

L'ensemble des activités et des événements commerciaux organisés par la Corporation de développement économique (CDE) ont toujours pour but de supporter le développement du commerce local et le rayonnement de Saint-Lambert dans la région de la Montérégie. Le changement dans les habitudes d'achat s'accélère, et il a un impact certain sur le commerce de proximité. Par nos efforts constants, nous tentons de soutenir nos commerces par diverses promotions tout en incitant les citoyens à percevoir l'achat local comme une responsabilité sociale qui nous concerne tous.

Avec le soutien financier de la Ville, l'apport bénévole de ses 13 membres du conseil d'administration et de la responsable du développement économique, Mme Julie Domenjoz, la CDE s'assure de faire de Saint-Lambert une destination commerciale bien intégrée à sa communauté tout en mettant en avant ses points distinctifs qui sont : la culture, la gastronomie, sa communauté et son exceptionnel cadre de vie.

Cette année, la CDE a dû s'adapter aux nouveaux défis liés à la crise sanitaire du COVID-19. Tout au long de l'année, la CDE s'est assurée de tenir les gens d'affaires, les consommateurs et les citoyens du territoire inforés par le biais de ses outils de communication.







## TERRITOIRE ET CLIENTÈLES

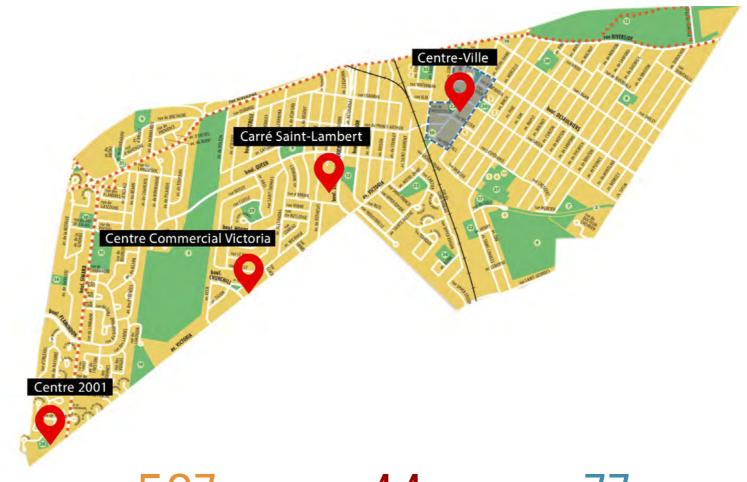


#### **COMMUNAUTÉ AFFAIRES**

Près de 600 places d'affaires = commerces, sociétés de services, professionnels, propriétaires immobiliers.



Population bénéficiaire de l'ensemble des activités de la CDE = enfants, adultes, jeunes familles, personnes âgées.



587

44

places d'affaires & services professionnels

restaurants & cafés

boutiques exclusives

La CDE fait la promotion des zones commerciales sur ses multiples plateformes



### NOS COMITÉS



Trois différents comités, composés de membres du conseil d'administration auxquels s'ajoutent des citoyens et experts dans leur domaine, se sont réunis à plusieurs reprises durant l'année afin de discuter des nombreux enjeux, projets et événements sous l'égide de la CDE de Saint-Lambert.

- Comité vision stratégique
- Comité visibilité et promotion
- Comité rayonnement commercial

La CDE est en perpétuel recrutement sur son conseil d'administration et incite tout citoyen et commerçant à se joindre aux comités de travail.



### COMITÉ VISION STRATÉGIQUE



Le rôle du Comité vision stratégique est d'établir une vision commune du développement économique et commercial de la ville de Saint-Lambert. Le Comité s'assure de faire connaître cette vision et d'émettre des recommandations à la Ville quant aux occasions à saisir qui favoriseront la croissance économique. De plus, il exerce un rôle conseil lorsqu'il est interpellé par les différents acteurs économiques de Saint-Lambert.

#### Différents axes de travail

- Veille et planification stratégique
- Projets structurants
- Recrutement commercial

#### Membres

Président – Richard Jean-Baptiste

Vice-président(e) – Pierre B. Paquin Membres actifs – Julie Domenjoz, Caroline Senay, Vincent Trudel, George Pichet, Robert Taylor et Pierre Paquin

La CDE est en perpétuel recrutement sur son conseil d'administration et incite tout citoyen et commerçant à se joindre aux comités de travail.



# RÉALISATIONS STRATÉGIQUES

#### PROJETS STRUCTURANTS

#### FERMETURE PARTIELLE DE L'AVENUE VICTORIA

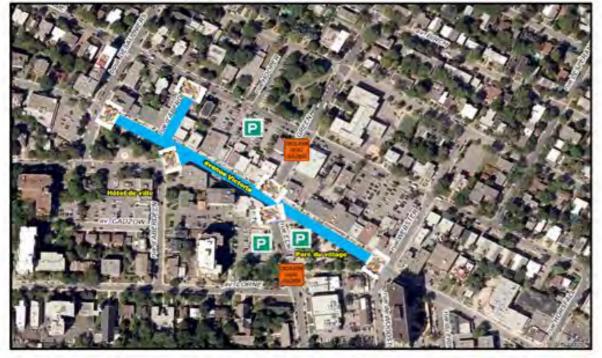
La fermeture d'une voie sur l'avenue Victoria afin de favoriser le déplacement piéton sécuritaire, distancé et agréable a été voté "non" par le conseil en date du 6 juillet 2020.

Projet nouvellement à l'étude pour l'été 2021.



Proposition de fermeture compléte de l'avenue Victoria entre le boulevard Desaulniers et la rue Webster













# RÉALISATIONS STRATÉGIQUES

#### RECRUTEMENT COMMERCIAL

Une des tâches principales de la conseillère est de renseigner et accueillir les investisseurs potentiels, de les guider et de les accompagner dans leur démarche d'installation à Saint-Lambert.

- Accompagnement aux investisseurs qui souhaitent s'établir sur le territoire
  - Traitement des demandes avec le service de l'urbanisme
  - Publicité gratuite sur nos réseaux sociaux
- Mise à jour des espaces commerciaux et diffusion dans les outils de communication
- Rencontre des nouveaux commerces
- Mise à jour des offres d'emploi disponibles sur le territoire de Saint-Lambert
- Rôle conseil auprès des commerçants établis sur différents aspects reliés aux commerces de détail
- Dossier web "s'implanter en affaires" : <a href="http://urbain.saint-lambert.ca/assistance-dans-limplantation.html">http://urbain.saint-lambert.ca/assistance-dans-limplantation.html</a>
  - Implantation de 26 nouvelles places d'affaires ou changement d'administration (en 2020)
  - Implantation de 23 nouvelles places d'affaires (en 2019)













15

### CONTRAT LOCAUX

Recourir aux talents d'ici



La CDE est fière d'acheter local en confiant différents mandats aux entreprises et consultants de Saint-Lambert. Au fil des ans, nous avons eu recours à l'expertise de ces professionnels, qui nous ont même parfois aidés bénévolement, afin d'atteindre plus efficacement nos objectifs.

#### Merci à ces précieux collaborateurs :

Ariane Tousignant

Denyse Miquelon

Félix Giasson

Geneviève Lacombe

Jean-Pier Doucet

Katherine Enderle

Lorraine Guillet

Maya Hébert-Tardif

Rina Albala

Suzanne Laliberté

Victorine Lamarre

Banque Nationale

Bookandpeony

Chlodeb

Classica - Marc Boucher

Collège Durocher

Conservatoire de musique de la Montérégie

Country Club

Delarosbil Chaput CPA

Demarcom

Design RSTS

Foire d'art contemporain – Gaëtan Namouric – Michelle Roux-Bordage

Globalia

Isabelle Maher Communication

Kantaloup

L'Entreclefs

Les artisans décapeurs

Lumina Conseil

Marrie-Eve Larrente Photo

Réseau Écocitoyen de Saint-Lambert

Restaurant Kapetan

Société chorale de Saint-Lambert

Sednove

Société d'histoire du Mouille pied

Studio Danse C

### COMITÉ VISIBILITÉ ET PROMOTION



Le rôle du Comité visibilité et promotion est de faire la planification stratégique des activités de communication marketing de la CDE. Le Comité veille à la définition des grands axes de communication, au choix différents canaux de diffusion et à la planification des activités. De plus, il s'assure de l'efficacité des activités de communication marketing, ainsi que d'une répartition optimale des budgets associés.

#### Différents axes de travail

- Stratégie de communication marketing
- Planification budgétaire

#### Membres

Présidente – Caroline Senay Vice-président(e) – Wesner Charles Membres actifs – Julie Domenjoz et Richard Jean-Baptiste

La CDE est en perpétuel recrutement sur son conseil d'administration et incite tout citoyen et commerçant à se joindre aux comités de travail.



## RÉALISATIONS VISIBILITÉ ET PROMOTION

### RÉSEAUX SOCIAUX

En 2019 déjà, la CDE posait des actions afin d'accroître sa visibilité et sa notoriété sur les réseaux sociaux. 2020 est une année web, s'adaptant à la réalité de la COVID-19, aux avancements technologiques et aux tendances. La CDE s'est penchée sur ses réseaux sociaux pour appuyer les commerces et entreprises locaux ainsi que de renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté des Lambertois. La CDE s'est démarquée sur Facebook et Instagram cette année avec des records de portée.

#### PAGE FACEBOOK "SAINT-LAMBERT VILLAGE URBAIN"



- J'aime de la page: 6 361
- Portée de la page: 87 597
- Public atteint en majorité: femme de Montréal/Saint-Lambert âgée entre **35 et 44 ans**
- Augmentation de 361 J'AIME depuis l'année dernière

#### **GROUPE FACEBOOK PRIVÉ "CDE SAINT-LAMBERT"**



• Cette page, nouvellement créée, destinée aux membres (commerçants, entrepreneurs, membres de la CDE) est utilisée afin de joindre plus facilement les gens d'affaires. Ne dispose pas de statistiques.

#### **INSTAGRAM "SAINT-LAMBERT VILLAGE URBAIN"**



- Abonnés de la page: 1 288
- Portée de la page: 3 402
- Public atteint en majorité: femme de Montréal/Saint-Lambert âgée entre 25 et 34 ans
- Augmentation de 544 ABONNÉS depuis l'année dernière



Facebook et Instagram sont des plateformes qui se complètent et qui sont toutes 2 utiles pour répondre aux besoins de la CDE, leurs objectifs, angles et clientèles visées étant différentes.



### RÉALISATIONS VISIBILITÉ ET PROMOTION

### **NOUVEAUTÉS**

#### **INFLUENCEUSES**

Une campagne de 2 mois visant à promouvoir l'achat local en mettant de l'avant le village et les commerces de proximité de Saint-Lambert.

- Émilie Desjarlais (BROOK & PEONY) : 97.2 k abonnés
- Chloée Deblois (CHLODEB) : 45.9 K abonnés

Elles ont lancé 2 concours et publié plusieurs stories qui nous ont permis d'obtenir au moins 250 abonnés supplémentaires.

#### RUBRIQUE ACHAT LOCAL DANS LE MAGAZINE VIVRE

La CDE a changé de médium. Abolition de la brochure commerciale pour s'intégrer dans le nouveau Magazine Vivre Saint-Lambert.

Dans ces 4 pages économiques, la CDE fait la promotion :

- Des nouvelles places d'affaires
- De ses dernières réalisations & projets à venir
- D'une figure emblématique à la CDE
- Des habitudes de consommation

Le magazine est distribué dans chaque résidence de Saint-Lambert, un média traditionnel relativement direct qui permet de complémenter les médias numériques de la CDE.







### COMITÉ RAYONNEMENT COMMERCIAL



Le rôle du Comité rayonnement commercial est de favoriser le développement économique et commercial de Saint-Lambert grâce à un ensemble d'actions pour les commerçants, les entreprises et le public. Le Comité fait l'évaluation et la planification des activités et initiatives qui seront mises en œuvre afin de favoriser le rayonnement de Saint-Lambert. De plus, il s'assure de l'efficacité et d'une allocation optimale des ressources associées.

#### Différents axes de travail

- Activités commerciales
- Initiatives commerciales
- Activités de réseautage

#### Membres

Président(e) – Alain Vandal Vice-président(e) – Audrey Martineau-Dumas Membres actifs – Julie Domenjoz, Vincent Trudel, Robert Taylor

La CDE est en perpétuel recrutement sur son conseil d'administration et incite tout citoyen et commerçant à se joindre aux comités de travail.



## RÉALISATIONS RAYONNEMENT COMMERCIAL

### ACTIVITÉS COMMERCIALES

#### **ÉVÉNEMENTS PHARES**

Les rassemblements dans le contexte de la COVID-19 ont été suspendus par le gouvernement du Québec en 2020. La CDE a dû annuler la tenue des événements phares à Saint-Lambert auquels elle contribue financièrement chaque année. On pense notamment aux Fêtes de Saint-Lambert, la Foire d'art contemporain et l'Exposition de voitures classiques. Nous avons cependant pu maintenir les vitrines urbaines de la FAC qui mettent en valeur des artistes dans 6 commerces du centre-ville en y exposant leurs oeuvres.

#### ÉVÉNEMENTS INITIÉS ET GÉRÉS PAR LA CDE

Malgré la COVID-19, au cours de l'année, la CDE a supporté et organisé quelques activités commerciales afin de favoriser l'achalandage au centre-ville seule, ou en collaboration, avec différents partenaires, notamment des organismes communautaires comme par exemple Halloween avec la collaboration de l'Entreclefs.







## RÉALISATIONS RAYONNEMENT COMMERCIAL

#### INITIATIVES COMMERCIALES

#### MARQUAGE AU SOL AU PARC DU VILLAGE

Des jeux ludiques au sol ont été dessinés au parc du village comme la marelle et la dictée. Cet aménagement de la Ville est issu d'une collaboration avec la CDE.

#### **ILLUMINATIONS D'HIVER**

4 000 illuminations ont été installées dans les parcs (du Village, de la Gare, du Bouton et Gordon) afin de créer une atmosphère enchanteresse pour l'hiver et le temps des fêtes.

#### MUSIQUE D'AMBIANCE AU CENTRE-VILLE

Afin d'alléger l'atmosphère, la CDE a invité les Lambertois à faire leurs achats au rythme de la musique des fêtes, une expérience magasinage festive et appréciée..

#### LES MAISONNETTES SONT DE RETOUR

Pour une 3e année consécutive, les maisonnettes ont été installées au parc du Village au grand plaisir des touts-petits et de leurs parents. On peut maintenant dire que c'est un attrait au centre-ville.











# RÉALISATIONS RAYONNEMENT COMMERCIAL

INITIATIVES COMMERCIALES (SUITE)

#### **CARTE-CADEAU ACHAT LOCAL**

La nouvelle carte-cadeau du Village urbain de 25\$ est valide dans tous les commerces et entreprises de Saint-Lambert (à usage unique sur l'acceptation du marchand). Celle-ci a pour but de stimuler l'achat dans nos commerces de proximité et de positionner Saint-Lambert comme une destination.

La carte-cadeau Village urbain est vendue sur notre boutique en ligne: <a href="http://urbain.saint-lambert.ca/store/p6/cartecadeau.html">http://urbain.saint-lambert.ca/store/p6/cartecadeau.html</a>



#### COLLABORATION AVEC LE STUDIO DANSE C

Afin d'encourager les commerces de la ville en temps de COVID-19, les élèves et les professeurs du Studio Dance C (organismes sportif communautaire) ont eu plaisir de danser dans plusieurs beaux endroits de Saint-Lambert.

La vidéo est sur Vimeo que nous avons relayé sur notre page Facebook, publication qui a été partagée maintes fois: <a href="https://vimeo.com/487067068?ref=fb-share&fbclid=lwARORZpa1lxh6VkfmwtXHmG2tmZ6ITICBuZdW\_msAp4knd-XICIApUDAp0T0">https://vimeo.com/487067068?ref=fb-share&fbclid=lwARORZpa1lxh6VkfmwtXHmG2tmZ6ITICBuZdW\_msAp4knd-XICIApUDAp0T0</a>.

#### **DÉCORATION DE VITRINES DE NOËL ET CONCOURS**

La CDE encourage les commerces et entreprises à décorer leurs vitrines pour le temps des fêtes afin de créer une ambiance magique. Un concours Instagram est lancé afin de stimuler l'entrain des participants et des abonnés Instagram.

### IMPLICATIONS DIVERSES LIÉES AUX COMITÉS

- Siéger sur le comité Culturel de la Ville de Saint-Lambert;
- Siéger sur le comité Investissement de l'agglomération Longueuil;
- Collaborer avec la les différentes directions de la ville pour la réalisation de certaines activités commerciales et impliquer les commerçants dans des activités récréatives de la ville;
- Piano public au parc Gordon;
- Collaborer avec des organismes culturels, sportifs et communautaires: l'Entreclefs, le Conservatoire de Musique de la Montérégie, le réseau Écocitoyen, la société chorale de Saint-Lambert, Studio Danse C;
- Collaborer avec les établissements scolaires: écoles primaires et secondaires;









### COVID-19 | PLAN DE RELANCE

La CDE a identifié des approches susceptibles de contribuer de manière dynamique à la relance de l'activité commerciale de la Ville et du centre villageois malgré les contraintes imposées par les mesures sanitaires.

Voici les six (6) axes du plan de relance proposé à la Ville de Saint-Lambert.

- 01 | Campagne d'achat local
- 02 | Activités commerciales
- 03 | Aménagement urbain
- 04 | Soutien aux employés et aux commerces
- 05 | Relations publiques
- 06 | Mobiliser l'écosystème économique

Le plan de relance a été travaillé en sous-comité et avec l'appui de quelques commerçants.

Ces actions **concrètes** sont pour la majorité déjà réalisées. Elles totalisent un montant de 64 100 \$.

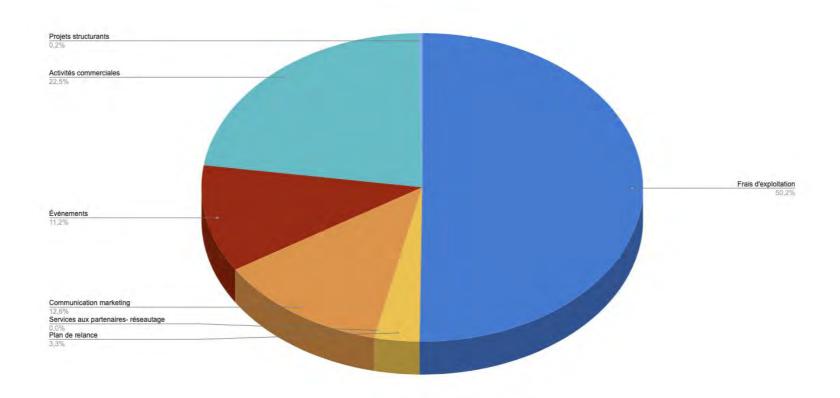
Les actions sont continuellement ajustées en fonction des directives, contraintes gouvernementales et restrictions sanitaires.

Certaines s'échelonneront sur l'année 2021.





### **BUDGET ANNUEL**



Dépenses	Budget révisé	Cumulatif	Pourcentage
Frais d'exploitation	94075	92654	50,19%
Plan de relance*	64100	6073	3,29%
Services aux			
partenaires- réseautage	2000	13	0,01%
Communication			
marketing	11190	23187	12,56%
Événements	5000	20748	11,24%
Activités commerciales	10450	41496	22,48%
Projets structurants	1000	430	0,23%
Total	187815	184601	100,00%

Certains secteurs ont été moins coûteux qu'à l'ordinaire en raison de la covid-19 et de l'annulation de la plupart des activités et événements.

\*Le plan de relance s'échelonne sur 2020-2021.



### MESSAGE D'AU REVOIR DU PRÉSIDENT

Après six ans à la présidence de la Corporation de développement économique (CDE) de Saint-Lambert, je quitte mon poste avec la fierté d'avoir pu défendre les intérêts des commerçants et des gens d'affaires de Saint-Lambert, ces piliers de notre économie locale.

Je suis heureux d'avoir pu servir bénévolement la communauté de cette ville et contribuer à son rayonnement.

Je remercie la ville, les membres du conseil municipal et les membres du conseil d'administration de la CDE de leur précieuse collaboration. Je souhaite que les efforts se poursuivent afin de maintenir et développer davantage le potentiel extraordinaire de Saint-Lambert.

À l'aube de l'élection municipale du 7 novembre prochain, je souhaite que nos futurs élus soient pleinement conscients de l'importance du développement commercial de Saint-Lambert, un pôle d'attraction incontournable sur la Rive-Sud de Montréal.

Je salue également les citoyens qui se font une fierté et un devoir d'acheter localement. Je nous encourage à continuer de soutenir nos entreprises et commerces de proximité.

Je demeure convaincu qu'une offre commerciale variée et un centre-ville dynamique contribuent à la richesse collective d'une ville et à la valeur des actifs de ses citoyens.

Bon succès à tous,

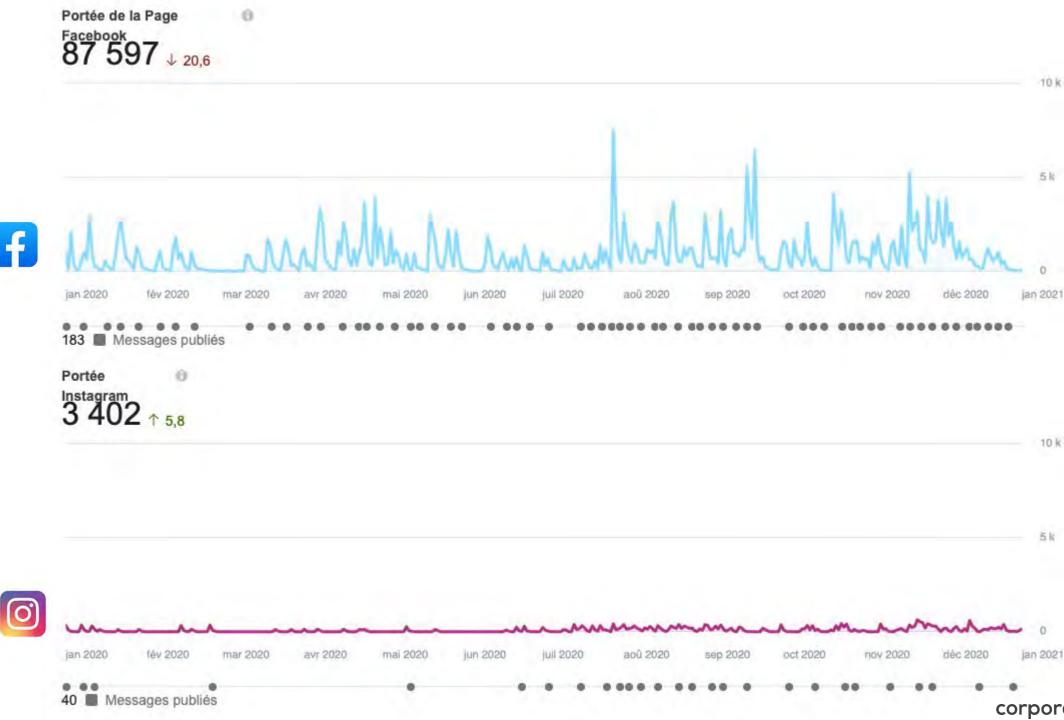




### ANNEXE A

### RÉSEAUX SOCIAUX (STATISTIQUES)

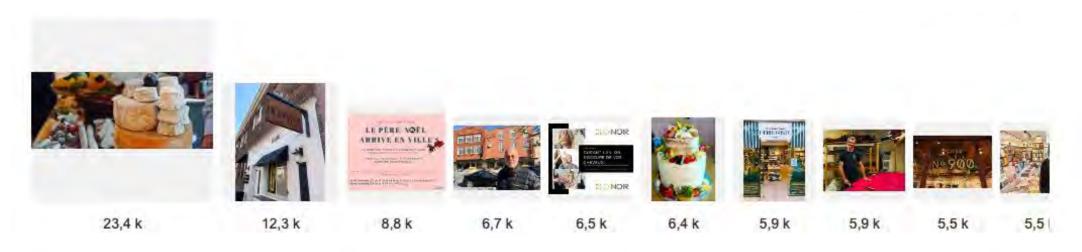
#### **TENDANCE (COUVERTURE)**





# ANNEXE A (SUITE) RÉSEAUX SOCIAUX (STATISTIQUES)

#### **CONTENU LE PLUS POPULAIRE**



Contenu récent 14	Type de	<b>↓</b> Couverture	↑↓ Mentions j'aime et réactions	↑↓ Commentaires
Des nouvelles de l'Éd 7 sep 2020	:h (7)	23,4 k	282	26
Le Webster rouvre se 28 juil 2020	es (7)	12,3 k	495	125
CE samedi 21 novem	nbr (7)	8,8 k	166	86
Née au terme d'une a 20 oct 2020	aut (9	6,7 k	403	85
CONCOURS au salo	n (9	6,5 k	72	103
- ACK				corpo



# ANNEXE A (SUITE) RÉSEAUX SOCIAUX (STATISTIQUES)

#### **AUDIENCE**



Principales Yilles Montréal,	31,7	Principales Villes Montréal,	27,8
Saint-Lambert,	16,8	Saint-Lambert,	27,6
Longueuil,	16,3	Longueuil,	12,3
Brossard,	2,5	Brossard,	2,6
Saint-Jean-sur-Richelleu,	1,7	Boucherville,	2,2
Boucherville,	1,4		
Chambly,	1,3		
Laval,	1,3		
Saint-Bruno-de-Montarville,	1,1		
Québec;	1		



35-44

## ANNEXE B

## Liste des nouvelles places d'affaires

#### VILLE DE SAINT-LAMBERT

#### Certificat d'occupation - Place d'affaires

No certificat	Date demande / Date émission	Raison sociale / Adresse	Catégorie d'usage / Classe d'usage / Activité
2010 00025	17/12/2019	L'ÉCHOPPE DES FROMAGES  205 AVE SAINT-DENIS app.SUITE 101  J4P 2G4 Téléphone: (450) 672-9701	COMMERCIALE  HÉBERGEMENT ET RESTAURATION
19/06/2020	19/06/2020	Matricule: 0339-99-8704-0-000-0000 Responsable: MAX MORIN DUBOIS	Restaurant et lieu où l'on sert des repas FROMAGERIE AVEC ESPACE RESTAURATION
2020-0001	06/01/2020	CAFÉ PASSION  476 AVE VICTORIA  J4P 2J2 Téléphone: (514) 946-0823	COMMERCIALE  HÉBERGEMENT ET RESTAURATION
07/01/2020	Matricule: 0340-82-8713-0-000-0000 Responsable: RONDEAU JEAN-FRANÇOIS	Restaurant et lieu où l'on sert des repas  CAFÉ RESTAURANT	
29/01/2020	CLINIQUE ARGYLE 637 AVE NOTRE-DAME Téléphone: (514) 452-4524	SERVICES SERVICE PROFESSIONNEL	
	29/01/2020	Matricule: 0440-20-1576-0-000-0000 Responsable: VANESSA GERMAIN	Autres services professionnels  BUREAUX DE PSYCHOLOGUE
2020-0003	12/02/2020	O POINT ACUPUNCTURE ET MASSOTHÉRAPIE  639 AVE NOTRE-DAME  Téléphone: (450) 486-6614	SERVICES SERVICE PROFESSIONNEL
	12/05/2020	Matricule: 0440-20-1576-0-000-0000 Responsable: CORNELLIER DOMINIQUE	Service d'acupuncture  ACUPUNCTURE ET MASSOTHÉRAPIE



No certificat	Date demande / Date émission	Raison sociale / Adresse	Catégorie d'usage / Classe d'usage / Activité
2222 2224	17/02/2020	PATTES ET GRIFFES SAINT-LAMBERT  1451 AVE VICTORIA  J4R 1R5 Téléphone: (514) 933-2845	COMMERCIALE AUTRES ACTIVITÉS DE VENTES AU DÉTAIL
2020-0004	17/02/2020	Matricule: 0538-38-4740-0-000-0000 Responsable: NATHALIE GUIMOND	Autres activités de vente au détail  BOUTIQUE D'ACCESSOIRES POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE
2020 0005	EXPERTISE PHYSIO  17/02/2020 239 RUE GREEN app.101, 102, 103, 205,  J4P 1S9 Téléphone: (514) 600-0201	239 RUE GREEN app.101, 102, 103, 205,	SERVICES SERVICE PROFESSIONNEL
2020-0005	20/02/2020	Matricule: 0440-14-2299-0-000-0000  Responsable: DIMITRI DRAGUTAN	Service de physiothérapie  CLINIQUE DE PHYSIOTHÉRAPIE
2020-0006	24/02/2020	OSASUN - CENTRE DE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE  1000 AVE VICTORIA app.SUITE 33  J4R 2T1 Téléphone: (450) 466-2491	SERVICES SERVICE PROFESSIONNEL
2020-0006	27/02/2020	Matricule: 0439-75-6373-0-000-0000 Responsable: LAPOINTE ANNIE	Autres services professionnels  CENTRE DE MASSOTHÉRAPIE
2020-0007	02/03/2020	GILLES VEILLEUX, AVOCAT  870 AVE OAK  J4P 1Z2 Téléphone: (450) 671-8211	SERVICES SERVICE PROFESSIONNEL
2020-0007	04/03/2020	Matricule: 0440-95-2717-0-000-0000 Responsable: VEILLEUX GILLES	Service d'avocats  BUREAU D'AVOCAT À DOMICILE
2020-0008	05/03/2020	ARSENAL MEDIA  662 AVE VICTORIA app. SUITE 3000  J4P 2J6 Téléphone: (514) 846-1228	SERVICES SERVICE D'AFFAIRES
2020-0000	05/03/2020	Matricule: 0440-10-8137-0-000-0000 Responsable: SYLVAIN CHAMBERLAND	Autres services d'affaires  BUREAU CHEF - ENTREPRISE DE RADIODIFFUSION



No certificat	Date demande / Date émission	Raison sociale / Adresse	Catégorie d'usage / Classe d'usage / Activité
2020-0009	27/05/2020	LA SAVONNERIE OLIVIER RIVE-SUD  664 AVE VICTORIA  J4P 3S8 Téléphone: (450) 466-0635	COMMERCIALE  VENTE AU DÉTAIL DE MARCHANDISES EN GÉNÉRAL
	01/06/2020	Responsable: OZLEM GIBEAU	Autres ventes au détail de marchandises en général  VENTE AU DÉTAIL DE PRODUITS POUR SOINS CORPORELS
2020-0010	05/06/2020	XAYFIZZ TATTOO  426 AVE VICTORIA app.SUITE 23  J4P 2J4 Téléphone: (514) 475-1718	SERVICES SERVICE PERSONNEL
2020-0010	08/06/2020	Matricule: 0340-72-8770-0-000-0000 Responsable: KERVENS FILS	Autres services personnels SALON DE TATOUAGE
2020-0011	25/06/2020	LES SEMEURS INC.  38 RUE PRINCE ARTHUR  J4P 1X2 Téléphone: (514) 730-3228	COMMERCIALE  VENTE AU DÉTAIL DE PRODUITS DE L'ALIMENTATION
2020-0011	02/07/2020	Matricule: 0439-19-3462-0-001-0038 Responsable: BENOIT BORDELEAU	Autres activités de vente au détail de la nourriture  ÉPICERIE DE QUARTIER ÉCORESPONSABLE
2020-0012	03/07/2020	COLLECTION DIAGONAL  680 AVE VICTORIA app.SUITE 102  J4P 3S1 Téléphone: (514) 999-3558	COMMERCIALE  AUTRES ACTIVITÉS DE VENTES AU DÉTAIL
	03/07/2020	Matricule: 0440-20-2427-0-000-0000 Responsable: DANIEL PASSELANDE	Vente au détail d'articles en cuir  MAROQUINERIE - VENTE AU DÉTAIL
2020-0013	16/07/2020	PARREIRA  575 AVE VICTORIA  J4P 3R2 Téléphone: (514) 466-2537	COMMERCIALE  HÉBERGEMENT ET RESTAURATION
	20/07/2020	Matricule: 0340-90-7862-0-001-0000 Responsable: FRANCO PARREIRA	Restaurant et lieu où l'on sert des repas



No certificat	Date demande / Date émission	Raison sociale / Adresse	Catégorie d'usage / Classe d'usage / Activité
	20/07/2020	SALON DE BEAUTÉ ET SPA ONGLES D'OR 680 AVE VICTORIA app.SUITE 126 J4P 3S1 Téléphone: (514) 458-5293	SERVICES SERVICE PERSONNEL
2020-0014	20/07/2020	Matricule: 0440-20-2427-0-000-0000 Responsable: NGUYEN THI MY HANG	Salon de beauté
	12/08/2020	ESTHÉTIQUE MICHELE NOONAN  222 RUE WOODSTOCK app.SUITE 218	SERVICES
2020-0015		J4P 3R3 Téléphone: (450) 672-9797	SERVICE PERSONNEL
	01/09/2020	Matricule: 0440-00-7111-0-000-0000  Responsable: MICHELE NOONAN	Salon de beauté SALON DE SOINS ESTHÉTIQUE
2020 0016	17/08/2020	LES INDUSTRIES DE SÉCURITÉ BELTRONIC INC.  662 AVE VICTORIA app.3100  J4P 2J6 Téléphone: (514) 388-6052	COMMERCIALE  VENTE AU DÉTAIL DE MARCHANDISES EN GÉNÉRAL
2020-0016	27/08/2020	Matricule: 0440-10-8137-0-000-0000 Responsable: JOHN EKINS	Vente au détail de systèmes d'alarmes  BUREAU ADMINISTRATIF - COMPAGNIE DE VENTE ET INSTALLATION DE SYSTÈMES D'ALARMES
2020-0017	31/08/2020	COURS DE PIANO PRIVÉ  205 AVE EDISON  J4R 2P6 Téléphone: (450) 671-4514	SERVICES SERVICE PERSONNEL
2020-0017	08/09/2020	Matricule: 0439-26-3315-0-000-0000 Responsable: KILIAN LOTHAR	Autres services personnels  COURS DE PIANO À DOMICILE (1 ÉTUDIANT À LA FOIS)
2020 0012	08/09/2020	PÂTISSERIE JUSTE UNE FOIS  478 AVE VICTORIA  Téléphone: (450) 671-6042	COMMERCIALE  VENTE AU DÉTAIL DE PRODUITS DE L'ALIMENTATION
2020-0018	08/09/2020	Matricule: 0340-92-0007-0-000-0000 Responsable: VALÉRIE VAN AUDENRODE	Vente au détail de produits de la boulangerie et de la pâtisserie (non manufacturés) : cette rubrique comprend PÂTISSERIE



No certificat	Date demande / Date émission	Raison sociale / Adresse	Catégorie d'usage / Classe d'usage / Activité
2020-0019	08/09/2020	LA MAISON COLIBRI  376 AVE MERTON  J4P 2W5 Téléphone: (514) 833-2930	SERVICES SERVICE PERSONNEL
2020-0013	08/09/2020	Responsable: HEROUX EMMANUELLE-CLAUDE	Autres services personnels  SERVICE DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN
2020-0020	17/09/2020	PRINTEMPS ET KEV  670 AVE VICTORIA  J4P 2J6 Téléphone: (438) 334-8689	COMMERCIALE  VENTE AU DÉTAIL DE PRODUITS DE L'ALIMENTATION
2020-0020	22/09/2020	Responsable: TRAN, QUANG KUAN	Autres activités de vente au détail de la nourriture  COMPTOIR POUR EMPORTER (SALADE, POKE BOL)
2020-0021	28/10/2020	CLINIQUE TDAH MONTÉRÉGIE  635 AVE NOTRE-DAME  J4P 2K8 Téléphone: (514) 850-7128	SERVICES SERVICE PROFESSIONNEL
2020 0021	04/11/2020	Matricule: 0440-20-1576-0-000-0000  Responsable: HARVEY PHILIPPE-OLIVIER	Autres services professionnels Service psychologique
2020-0022	30/10/2020	ALTERNATIVE SANTÉ 651 AVE VICTORIA app.1 J4P 2J7 Téléphone: (514) 755-1691	SERVICES SERVICE PROFESSIONNEL
2020 0022	03/11/2020	Matricule: 0439-19-6388-0-001-0002 Responsable: LOUISE MERCIER	Autres services de soins thérapeutiques  ACUPONCTURE, MASSOTHÉRAPIE, OSTÉOPATHIE, MÉDECINES DOUCES ALTERNATIVES
2020-0023	04/11/2020	ÉVÉNEMENTS À CIEL OUVERT INC.  234 RUE UPPER EDISON  J4R 2V8 Téléphone: (514) 402-9119	SERVICES SERVICE D'AFFAIRES
2020 0020	04/11/2020	Matricule: 0440-81-5659-0-000-0000 Responsable: HÉLÈNE MAZOYER	Autres services d'affaires  BUREAU D'EXPERTISE-CONSEILS : PLANIFICATION ÉVÉNEMENTS CORPORATIFS, RÉUNION, CONGRÈS,



## Liste des nouvelles places d'affaires

No certificat	Date demande / Date émission	Raison sociale / Adresse	Catégorie d'usage / Classe d'usage / Activité
2020-0025	25/11/2020	ARCHIPEL SYNERGIE CREATIVE INC.  465 AVE VICTORIA app.115  J4P 2J2 Téléphone: (450) 448-6161	SERVICES SERVICE D'AFFAIRES
	02/12/2020	Matricule: 0340-81-6142-0-000-0000 Responsable: ISABELLE HARDY	Service de publicité en général  AGENCE DE PUBLICITÉ
2020-0026	26/11/2020	DESTINATION À LA CARTE (BUREAU À DOMICILE)  644 AVE NOTRE-DAME  Téléphone: (450) 466-9342	SERVICES SERVICE D'AFFAIRES
2020 3020	30/11/2020	Matricule: 0440-20-9498-0-001-0644 Responsable: ONDRICK KEN	Agence de voyages

Nombre de certificats émis:

26



# MERCI







Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.4) Dépôt du procès-verbal de correction - séance du 23 août 2021

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes;

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de correction déposé par la greffière, concernant la résolution  $n^{\circ}$  2021-08-281 ayant pour objet la libération du fonds de garantie du Regroupement Varennes/Sainte-Julie. Le procès-verbal est joint à la présente pour en faire partie intégrante.



## PROCÈS-VERBAL de correction de la résolution n° 2021-08-281 adoptée lors de la séance ordinaire du 23 août 2021

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV), la soussignée, greffière de la Ville, apporte une correction à la résolution 2021-08-281, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

Au premier considérant de la résolution, il est inscrit :

« CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous les numéros DL 0099-01 à DL 0099-15 et que celle-ci couvre la période du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 1<sup>er</sup> décembre 2012; »

Or, on devrait lire:

« CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro DL 0099-13 et que celleci couvre la période du 1er décembre 2011 au 1er décembre 2012; »

J'ai dûment modifié la résolution en conséquence.

Et j'ai signé à Saint-Lambert le 30 novembre 2021.

Cassandra Comin Bergonzi

Greffière



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

#### (7.5) Nominations - Comité de retraite de la Ville de Saint-Lambert

CONSIDÉRANT QUE le comité de retraite est constitué en vertu du Règlement concernant le régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert (2010-66);

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'élection générale du 7 novembre 2021, il y a lieu de désigner un nouveau membre du conseil à titre de président du Comité de retraite.

DE NOMMER le conseiller Claude Ferguson à titre d'élu municipal désigné par le conseil au sein du comité de retraite du régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert en remplacement du conseiller Francis Le Chatelier.

DE NOMMER le directeur général comme représentant d'office de l'employeur au comité de retraite de la ville.



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

### (7.6) Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums* (RLRQ, c. E-2.2), Tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté ou de la communauté métropolitaine au conseil de laquelle siège le maire de la municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

La greffière confirme le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil comme suit;

La mairesse Pascale Mongrain, et les conseillers Francis Le Chatelier, Claude Ferguson, Alexandrine Lamoureux-Salvas, Julie Bourgoin, Loïc Blancquaert, Liette Michaud, Virginie Dostie-Toupin et Stéphanie Verreault.



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

### (7.7) Vente d'une lisière de terrain adjacente au 454, avenue de Brixton

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire d'un terrain enclavé entre l'avenue Brixton et l'avenue de Putney à Saint-Lambert (Québec), désigné comme étant le lot numéro 2 361 948, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly, ayant une superficie totale de 27,9 m<sup>2</sup>:

CONSIDÉRANT l'intérêt des propriétaires de l'immeuble situé au 454, avenue de Brixton d'acquérir la lisière de terrain adjacente à leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE toute opération cadastrale sera sujette au *Règlement de lotissement* en vigueur;

D'ACCEPTER de vendre la lisière de terrain constituée du lot nº 2 361 948 du Cadastre du Québec à Maxime Thibault et Mélanie Lacroix, propriétaires du 454, avenue Brixton à Saint-Lambert pour la somme de 900 \$, sous réserve des conditions suivantes:

- le terrain est vendu sans garantie légale;
- tous les frais reliés à la transaction incluant les frais de notaire sont à la charge des acheteurs:
- une clause de l'acte notarié devra préciser que le terrain vendu devra être incrporer à la propriété située au 454, avenue de Brixton, par le biais d'une opération cadastrale, le tout entièrement au frais des acheteurs et à l'intérieur d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la signature de l'acte de vente.

D'AUTORISER la greffière et la mairesse à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente notarié à intervenir entre la Ville de Saint-Lambert et les acheteurs.



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.1) Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 15 septembre 2021

La mairesse procède au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2021 du comité consultatif d'urbanisme.



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.2.1) Dérogation mineure - 450, avenue Pine (district 6)

### <u>PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR ANIK FORTIN, CHEF DU SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTIONS - CONSULTATION PUBLIQUE</u>

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une nouvelle galerie couverte donnant sur la façade avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 18 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été soumise à une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public publié le 25 novembre 2021:

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire n'a été transmis à la greffière;

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'une nouvelle galerie couverte donnant sur la façade avant du bâtiment situé au 450, avenue Pine, laquelle sera implantée à 1,57 mètre de la ligne avant, empiétant de 2,93 mètres dans la marge avant.



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.2.2) **Dérogation mineure – 320, rue Lespérance (district 6)** 

### <u>PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR ANIK FORTIN, CHEF DU SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTIONS - CONSULTATION PUBLIQUE</u>

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure dans le cadre d'un projet d'agrandissement visant à autoriser l'aménagement d'ouvertures sur la façade latérale droite du sous-sol;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été soumise à une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public publié le 25 novembre 2021:

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire n'a été transmis à la greffière;

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure visant à autoriser les nouvelles ouvertures de la façade latérale droite du sous-sol se situant à au moins 1,5 mètre de la ligne de lot dans le cadre d'un projet d'agrandissement sur la propriété située au 320, rue Lespérance.



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.2.3) Dérogation mineure – 289, avenue de Stanley (district 5)

### <u>PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR ANIK FORTIN, CHEF DU SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTIONS - CONSULTATION PUBLIQUE</u>

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage à toit plat détaché du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le respect de la réglementation ne cause aucun préjudice aux requérants;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de ses réunions du 24 et 25 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été soumise à une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public publié le 25 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire n'a été transmis à la greffière;

DE REFUSER la dérogation mineure telle que demandée, pour la construction d'un garage à toit plat détaché du bâtiment principal sur la propriété située au 289, avenue de Stanley.



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

## (8.3.1) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 222, avenue de Bolton (district 3)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la résolution désapprouvant les plans doit être motivée;

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 222, avenue de Bolton pour le motif que le projet ne respecte pas les objectifs et critères du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* à savoir :

- les projets d'insertion et d'agrandissement des bâtiments se fassent en harmonie avec le milieu et tiennent compte du caractère et des lignes de force de l'environnement immédiat et s'en inspirent en vue d'une intégration; (article 3.1 h));
- toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et de s'intégrer harmonieusement à son environnement (article 3.3 a));
- Le gabarit de toute construction doit s'apparenter à la typologie résidentielle observable dans les secteurs résidentiels immédiatement contigus (article 3.3 b));
- Les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur (article 3.8 a) i));
- Le toit de tout bâtiment doit être d'une forme et d'une pente harmonisées à celles du bâtiment et des bâtiments situés à proximité (article 3.8 vii)).



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.2) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 320, rue Lespérance (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet fait l'objet d'une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de ses réunions du 24 et 25 novembre 2021;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 320, rue Lespérance.



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.3) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 115, rue du Prince-Arthur (district 5)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de ses réunions du 24 et 25 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'urbanisme, permis, inspections suggèrent aux requérants d'ajouter à leur proposition architecturale une fenêtre en lucarne dans la toiture tel que l'existant;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecture (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 115, rue du Prince-Arthur aux conditions suivantes :

- Que la couleur proposée pour le revêtement de crépit soit dans les teintes de beige tel que l'existant;
- Que les colonnes, de part et d'autre, de l'entrée soient de la même couleur que le revêtement de crépit.



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.4) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 167, avenue d'Irvine (district 3)

### PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR ANIK FORTIN, CHEF DU SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTIONS - CONSULTATION PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 2.11 du *Règlement 2008-44 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, tout projet d'insertion d'un nouveau bâtiment dans un milieu déjà bâti doit faire l'objet d'une consultation publique;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de ses réunions du 24 et 25 novembre 2021;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la nouvelle construction pour l'immeuble situé au 167, avenue d'Irvine aux conditions suivantes :

- Un ilot de verdure d'au moins 1,2 mètre doit être aménagé entre l'allée piétonne et l'allée de stationnement;
- La toiture doit être réalisée telle qu'illustrée sur l'élévation avant 2D;
- Les socles de pierre des colonnes à l'entrée doivent être retirés.



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.5) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 419, avenue Berkley (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 14 juin 2021, le conseil a approuvé le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (résolution n° 2021-06-220);

CONSIDÉRANT les modifications apportées au projet initial;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 et 25 novembre 2021;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 419, avenue Berkley à la condition suivante .

• L'option de pierre de la compagnie Arriscraft, de modèle Calcaire Marbre Adair – Georgian Blend doit être retenue.



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.6) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 384, avenue Pine (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 et 25 novembre 2021;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 384, avenue Pine.



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.7) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)- 740, boulevard Houde (district 3)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 et 25 novembre 2021;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 740, boulevard Houde.



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.8) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 305, avenue de Brixton (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 14 juin 2021, le conseil a approuvé le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (résolution n° 2021-06-207);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 et 25 novembre 2021.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 305, avenue de Brixton, tout en laissant le choix au requérant entre les deux couleurs, soit granite ou Cape Cod Gray de la compagnie Maibec.



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.9) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 160, boulevard de Montrose (district 3)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de ses réunions du 24 et 25 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'urbanisme, permis, inspections suggère aux requérants de prévoir la plantation d'un buisson conifère à l'avant de la fenêtre de l'agrandissement donnant sur rue.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement de la façade pour l'immeuble situé au 160, boulevard de Montrose.



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.10) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 80-82, avenue Bétournay (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de ses réunions du 24 et 25 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'urbansime, permis, inspections suggère aux requérant de:

- Démanteler le volume de rangement en façade avant du bâtiment existant;
- Aménager un toit vert sur le nouveau volume du bâtiment;
- Retirer les garde-corps sur le volume d'un étage si l'usage qui en est fait le permet;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade pour l'immeuble située au 80-82, avenue Bétournay aux conditions suivantes :

- Des plans détaillés des aménagements paysagers et de l'aire de stationnement devront être fournis pour être étudiés par le service et par les membres du CCU lors d'une prochaine rencontre;
- La durabilité de la murale et l'approbation de l'image sont exigées.



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.11) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 109, avenue du Béarn (district 2)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de ses réunions du 24 et 25 novembre 2021;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 109, avenue du Béarn à la condition suivante :

• Si le revêtement existant est un revêtement métallique, un nouveau revêtement métallique peut être installé à la verticale, mais ne doit pas imiter le bois. Dans le cas contraire, le matériau utilisé doit être de bois véritable posé à la verticale.



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

## (8.3.12) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 45, rue Green (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de ses réunions du 24 et 25 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la résolution désapprouvant les plans doit être motivée;

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'affichage de l'immeuble situé au 45, rue Green car il ne respecte pas les dispositions du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234) à savoir :

- Sur un même bâtiment, les enseignes doivent être harmonisées au niveau de leur dimension, de leur forme, de leur couleur et du format de leur message (article 3.10 v));
- Dans le cas d'un bâtiment ayant plus d'un usage commercial, l'affichage doit être harmonieux (article 3.10 ix)).



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.13) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 820, rue Closse (disctrict 3)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 23 août 2021, le conseil a décidé de retourner à l'étude le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (résolution nº 2021-08-290);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de ses réunions du 24 et 25 novembre 2021;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 820, rue Closse.



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.14) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 117, rue des Flandres (district 2)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de ses réunions du 24 et 25 novembre 2021;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 117, rue des Flandres.



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.15) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 186, avenue de Stanley (district 5)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de ses réunions du 24 et 25 novembre 2021;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de l'immeuble situé au 186, avenue de Stanley à la condition suivante :

• Les gouttières, soffites ainsi que les frontons des pignons doivent demeurer blanc.



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.16) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 348, boulevard de l'Union (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de ses réunions du 24 et 25 novembre 2021;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 348, boulevard de l'Union.



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.17) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 45, rue de Bretagne (district 3)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de ses réunions du 24 et 25 novembre 2021;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation pour l'immeuble situé au 45, rue de Bretagne aux conditions suivantes :

- Reculer le volume du 2e garage de forme contemporaine;
- Retirer le chemin piétonnier entre la rue et la porte d'entrée existante et reverdir l'espace dans la haie.



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.18) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 210, avenue d'Irvine (district 3)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de ses réunions du 24 et 25 novembre 2021;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 210, avenue d'Irvine à la condition suivante :

• L'abri d'auto doit être en recul par rapport à la façade avant.



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.19) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 331, avenue de Merton (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE certains aspects du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) rencontre les critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de ses réunions du 24 et 25 novembre 2021:

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la résolution désapprouvant les plans doit être motivée;

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 331, avenue de Merton, à l'exception du remplacement d'une fenêtre à guillotine au rez-de-chaussée par deux fenêtres à guillotine de couleur blanche, pour le motif que le projet ne respecte pas l'article 3.8 a) i) du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)* lequel prévoit que les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur.



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.1)	Seconde période de questions (90 minutes)		
Cette période de ques	stions débute à	et se termine à	



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.2)	Tour de table des membres du conseil		
	le à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sus a lieu de à		
Ce tour de tal	e débute avec le conseiller Claude Ferguson.		



Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 13 décembre 2021 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1 Claude Ferguson, conseiller du district n° 2 Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3 Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4 Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5 Liette Michaud, conseillère du district n° 6 Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7 Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.3)	Levée de la séance		
La mairesse procède	à la levée de la séance à		